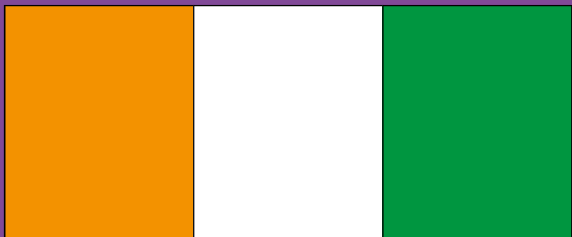


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



**MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET**



# **LOI DE FINANCES N° 2024-1109 DU 18 DECEMBRE 2024 PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2025**

**RAPPORT DE PRESENTATION**



**LOI DE FINANCES N° 2024-1109 DU 18 DECEMBRE 2024  
PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2025**

**RAPPORT DE PRESENTATION**



# SOMMAIRE

RESUME .....	3
INTRODUCTION .....	4
I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN DECEMBRE 2024 .....	5
I.1 Situation économique à fin décembre 2024 .....	5
I.2 Situation financière à fin décembre 2024 .....	5
I.2.1 Recettes et dépenses budgétaires .....	5
I.2.2 Ressources et charges de trésorerie .....	7
I.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor .....	8
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET BUDGET POUR L'ANNEE 2025 .....	8
II.1 Perspectives économiques en 2025 .....	8
II.2 Composantes du budget pour l'année 2025 .....	9
II.2.1 Recettes et dépenses budgétaires .....	9
II.2.2 Ressources et charges de trésorerie .....	16
II.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor .....	18
II.3 Analyse par mission des dépenses du budget de l'année 2025 hors dette .....	18
II.4 Dépenses de lutte contre la pauvreté .....	20
CONCLUSION .....	21
ANNEXES .....	22



## RESUME

L'élaboration du budget pour l'exercice 2025 intervient dans un contexte économique international relativement stable, malgré la poursuite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et du conflit Israélo- Palestinien, l'intensification des tensions commerciales et géopolitiques particulièrement entre les Etats Unis et la Chine, ainsi que l'accentuation des effets du dérèglement climatique. En effet, l'économie mondiale demeure résiliente avec une croissance qui ressortirait à 3,2% en 2024 et atteindrait 3,3% en 2025.

Au niveau national, pour l'année 2025, la croissance économique devrait conserver son dynamisme avec un taux projeté à 6,3% avec un amoindrissement continu de l'inflation qui ressortirait à 3,7% contre 4,0% en 2024.

Le budget pour l'année 2025 est structuré en 31 dotations et 153 programmes dont 34 Comptes Spéciaux du Trésor, déclinés au sein des Institutions et Ministères. Il s'équilibre globalement en ressources et en charges à 15.339,2 milliards de FCFA contre 13.720,7 milliards de FCFA en 2024, soit une progression de 11,8%.

Les ressources du budget 2025 sont composées de 7.865,4 milliards de FCFA de recettes budgétaires, 6.099,5 milliards de FCFA de ressources de trésorerie et 1.374,3 milliards de FCFA de recettes des Comptes Spéciaux du Trésor. Ces ressources permettront de prendre en charge le service de la dette publique (36,7% du budget), les dépenses de personnel (16,6% du budget), les acquisitions de biens et services (7,5% du budget), les transferts courants (5,5% du budget), les dépenses d'investissement (24,7% du budget) et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor (9,0% du budget).

Ce budget a été élaboré sur la base des principales hypothèses suivantes :

- la stabilisation de la croissance mondiale en 2025 avec un taux de 3,3% contre 3,2% en 2024 ;
- la consolidation du dynamisme de la croissance de l'économie nationale avec un taux de 6,3% en 2025 contre 6,1% en 2024 ;
- la projection du taux de change entre le dollar US et le Franc CFA à 596,4 en 2025 contre 597,0 en 2024 ;
- l'estimation du cours moyen du pétrole brut à 72,8 dollars US le baril en 2025 contre 81,3 dollars US le baril pour l'année 2024 ;
- l'estimation de la valeur du prix CAF du cacao, du café et de la noix de cajou respectivement à 2.500,0 FCFA/kg, 1.776,6 FCFA/kg et 663,0 FCFA/kg en 2025 contre respectivement 1.609,7 FCFA/kg, 1.234,5 FCFA/kg et 665,6 FCFA/kg pour l'année 2024 ;
- la bonne tenue de la demande, tirée principalement par le dynamisme des investissements (+9,9%) et également par l'affermissement de la consommation finale (+3,6%).

La politique budgétaire en 2025 visera à renforcer la consolidation budgétaire par la contraction du déficit budgétaire à 3% du PIB correspondant au seuil communautaire de l'UEMOA, à travers la poursuite des efforts d'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures, la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement et le raffermissement de la viabilité de l'endettement public, tout en privilégiant les investissements dans les secteurs moteurs de la croissance et les dépenses favorisant la réduction de la pauvreté et des disparités sociales.

Au total, le budget pour l'année 2025, d'un montant de 15.339,2 milliards de FCFA, reflète les orientations du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 qui rentre dans sa dernière année de mise en œuvre.





## INTRODUCTION

L'élaboration du budget pour l'exercice 2025 intervient dans un contexte économique international relativement stable, malgré la poursuite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et du conflit Israélo- Palestinien, l'intensification des tensions commerciales et géopolitiques particulièrement entre les Etats-Unis et la Chine, ainsi que l'accentuation des effets du dérèglement climatique. En effet, l'économie mondiale demeure résiliente avec une croissance qui ressortirait à 3,2% en 2024 et atteindrait 3,3% en 2025. En outre, le taux d'inflation devrait poursuivre sa tendance baissière, après les pics inflationnistes observés en 2022 et 2023 avec des niveaux respectifs de 8,7% et 6,7%. Il ressortirait à 5,9% en 2024 et devrait être contenu à 4,4% en 2025, grâce notamment au maintien d'une politique monétaire restrictive par la plupart des banques centrales.

Au niveau national, la poursuite de la consolidation du cadre macroéconomique renforce davantage le dynamisme de l'économie ivoirienne qui afficherait un taux de croissance de 6,1% en 2024, après un niveau de 6,5% enregistré en 2023. Quant à l'inflation, elle continuerait de ralentir avec un taux qui ressortirait à 4,0% en 2024 contre 4,4% en 2023.

Pour l'année 2025, en dépit de la persistance des tensions géopolitiques aussi bien au niveau mondial que régional, ainsi que du resserrement des conditions financières au niveau international, la croissance économique devrait conserver son dynamisme avec un taux projeté à 6,3%, accompagnée d'un amoindrissement continu de l'inflation qui ressortirait à 3,7% contre 4,0% en 2024.

Cette évolution résulterait principalement de la bonne exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 soutenu par le programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2023-2026, de l'amélioration continue du climat des affaires et du renforcement de la bonne gouvernance.

Par ailleurs, dans l'optique de renforcer la résilience face au changement climatique, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes sectorielles orientées vers l'économie verte et retenues dans le cadre du programme soutenu par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI approuvée en mars 2024.

Au niveau des finances publiques, la politique budgétaire en 2025 visera à renforcer la consolidation budgétaire par la contraction du déficit budgétaire à 3% du PIB correspondant au seuil communautaire de l'UEMOA, à travers la poursuite des efforts d'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures, la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement et le raffermissement de la viabilité de l'endettement public, tout en privilégiant les investissements dans les secteurs moteurs de la croissance et les dépenses favorisant la réduction de la pauvreté et des disparités sociales.

Ce rapport présente la situation économique et financière en 2024, ainsi que les perspectives économiques et le budget pour l'année 2025.

## I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN DECEMBRE 2024

### I.1 Situation économique à fin décembre 2024

Au plan international, malgré un contexte marqué par les conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, les incertitudes géopolitiques exacerbées par le conflit entre Israël et le Hamas, et le durcissement des conditions de financement, l'économie mondiale fait preuve de résilience avec une croissance qui ressortirait à 3,2% à fin 2024 contre 3,3% en 2023.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique s'établirait à 3,6% en 2024 contre 3,5% en 2023.

En particulier dans la zone UEMOA, l'activité économique afficherait 7,3% de croissance en 2024 contre 5,3% en 2023.

Au plan national, l'activité économique enregistrerait une croissance de 6,1% en 2024 contre 6,5% en 2023, tirée par l'ensemble des secteurs de l'économie.

En effet, le secteur primaire enregistrerait une hausse de 7,2%, résultant principalement de l'agriculture d'exportation (10,7%) et de l'agriculture vivrière et l'élevage (+3,1%).

Le secteur secondaire progresserait de 2,8% sous l'impulsion de l'extraction minière (+8,7%), des produits pétroliers (+5,8%), des autres industries manufacturières (+3,9%), de l'énergie (+2,6%) et de l'industrie agro-alimentaire (+1,2%).

Et enfin, le secteur tertiaire afficherait une progression de 6,6% sous l'impulsion du secteur secondaire et soutenue par l'ensemble de ses composantes, notamment les autres services (+7,5%), les

télécommunications (+6,8%), le transport (+6,3%) et le commerce (+5,9%).

L'inflation devrait être contenue à 4,0% en 2024 après avoir atteint 4,4% en 2023.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par la reprise de la consommation finale (+3,3%) et la consolidation des investissements (+8,1%).

Concernant les échanges extérieurs, les exportations de biens et services ainsi que les importations enregistreraient des hausses respectives de 6,2% et 5,2%.

### I.2 Situation financière à fin décembre 2024

Le budget initial pour l'année 2024 a été voté en équilibre en ressources et en charges à 13.720,7 milliards de FCFA. Il s'exécute dans un contexte mondial marqué par l'intensification des conflits entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas ainsi que le durcissement des conditions financières.

#### I.2.1 Recettes et dépenses budgétaires

##### I.2.1.1 Situation de mobilisation des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires 2024 ressortiraient à 6.606,1 milliards de FCFA contre une prévision de 6.569,1 milliards de FCFA. Elles sont composées à 94,2% de recettes fiscales, 1,9% de recettes non fiscales et 3,9% de dons.

Les recettes fiscales seraient mobilisées à hauteur de 6.224,6 milliards de FCFA contre des prévisions de 6.190,8 milliards de FCFA, soit un écart positif de 33,8 milliards de FCFA.

Les recettes non fiscales, quant à elles, connaîtraient une baisse de 3,7 milliards de FCFA pour s'établir à 126,7 milliards de FCFA, en liaison avec une diminution du revenu du domaine.

Les dons seraient mobilisés pour un montant de 254,8 milliards de FCFA contre des prévisions de 247,9 milliards de FCFA.

Tableau 1 : Evolution des recettes budgétaires 2024

Natures des recettes	En milliards de FCFA		
	Budget voté (1)	Estimation (2)	Variation (3) = (2)-(1)
Recettes fiscales	6 190,8	6 224,6	33,8
Impôt sur le BIC hors pétrole	865,8	898,1	32,3
Impôts sur les revenus et salaires	803,8	770,8	- 33,0
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	920,4	942,2	21,8
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	437,2	381,3	- 56,0
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 554,1	1 447,7	-106,4
Taxes à l'exportation	494,3	521,9	27,6
Autres recettes fiscales	1 115,3	1 262,7	147,4
Recettes non fiscales	130,3	126,7	- 3,7
Dons	247,9	254,8	6,8
Dons-projets	42,9	49,8	6,9
Dons-programmes	205,0	205,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>6 569,1</b>	<b>6 606,1</b>	<b>37,0</b>

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

### 1.2.1.2 Situation d'exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires 2024 seraient exécutées à hauteur de 9.136,7 milliards de FCFA contre une prévision de 8.944,7 milliards de FCFA.

Ces dépenses budgétaires représentent 63,9% du budget de l'Etat et comprennent les charges financières de la dette publique (9,4% du budget de l'Etat), les charges de personnel (16,4%), les achats de biens et services (6,2%), les transferts (5,1%) et les dépenses d'investissement (26,8%).

Les charges financières de la dette ressortiraient à 1.351,5 milliards de FCFA contre 1.320,9 milliards de FCFA prévus initialement. Elles concernent la dette intérieure pour un montant de 596,7 milliards de FCFA et la dette extérieure pour un montant de 754,8 milliards de FCFA.

Les charges de personnel se situeraient à 2.341,5 milliards de FCFA contre un niveau initial de 2.331,7 milliards de FCFA.

Les dépenses d'acquisition de biens et services, initialement programmées à 879,9 milliards de FCFA, s'établiraient à 883,3 milliards de FCFA.

Les transferts courants, initialement prévus à 691,0 milliards de FCFA, ressortiraient à 731,7 milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement seraient exécutées à hauteur de 3.828,7 milliards de FCFA contre 3.721,3 milliards de FCFA initialement prévus. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation de la souscription en capital et de l'exécution de certains projets financés sur emprunt dont les conventions ont été signées en cours de gestion.

Tableau 2 : Evolution des dépenses budgétaires 2024

Natures des dépenses	En milliards de FCFA		
	Budget voté (1)	Estimation (2)	Variation (3)=(2)-(1)
Charges financières de la dette publique	1 320,9	1 351,5	30,6
Dette intérieure	579,7	596,7	17,0
Dette extérieure	741,2	754,8	13,6
Dépenses de personnel	2 331,7	2 341,5	9,8
Biens et services	879,9	883,3	3,5
dont Abonnement	131,5	138,1	6,6
Transferts	691,0	731,7	40,7
dont Subventions aux écoles privées	156,2	156,2	0,0
Subvention au secteur électricité	21,0	58,6	37,6
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	20,0	0,0
Transfert aux collectivités	32,1	32,1	0,0
Dépenses d'investissement	3 721,3	3 828,7	107,4
Financement Trésor	2 379,6	2 388,9	9,3
Emprunts-projets	1 298,8	1 390,0	91,2
Dons-projets	42,9	49,8	6,9
<b>TOTAL</b>	<b>8 944,7</b>	<b>9 136,7</b>	<b>192,0</b>

Sources : DGBF, DGTCP

### I.2.2 Ressources et charges de trésorerie

Les ressources et charges de trésorerie se situeraient respectivement à 6.455,6 milliards de FCFA et 3.933,2 milliards de FCFA pour des prévisions de 5.851,1 milliards de FCFA et 3.475,4 milliards de FCFA.

Tableau 3 : Evolution des ressources et des charges de trésorerie 2024

Rubriques	En milliards de FCFA		
	Budget voté (1)	Estimation (2)	Variation (3)=(2)-(1)
Ressources de trésorerie	5 851,1	6 455,6	604,5
Produits de cession des actifs	1,0	10,3	9,3
Remboursements de prêts et avances	36,8	36,8	0,0
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	3 447,7	3 963,0	515,3
Emprunts-projets	1 298,8	1 390,0	91,2
Emprunts-programmes	1066,8	1 055,5	-11,3
Charges de trésorerie	3 475,4	3 933,2	457,8
Amortissement Dette publique	3 475,4	3 933,2	457,8
- Dette intérieure	1 734,4	2 177,5	443,1
- Dette extérieure	1 741,1	1 755,7	14,6
<b>GAP/EXCEDENT</b>	<b>2 375,6</b>	<b>2 522,4</b>	<b>146,8</b>

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE

#### I.2.2.1 Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie seraient mobilisées à hauteur de 6.455,6 milliards de FCFA contre une prévision de 5.851,1 milliards de FCFA. Elles porteraient sur 3.963,0 milliards de FCFA d'emprunts sur les marchés monétaire et financier, 10,3 milliards de FCFA de produits de cession d'actifs, 36,8 milliards de FCFA de produits des remboursements de prêts rétrocédés, 1.055,5 milliards de FCFA d'emprunts-programmes et 1.390,0 milliards de FCFA d'emprunts-projets. La hausse des mobilisations sur le marché monétaire et financier est essentiellement en rapport avec l'évolution favorable des conditions financières prévalant sur

le marché sous-régional des capitaux, résultant entre autres de la politique monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

#### I.2.2.2 Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie, constituées uniquement du remboursement du capital de la dette publique, se situeraient à 3.933,2 milliards de FCFA contre une prévision de 3.475,4 milliards de FCFA, soit une hausse nette de 457,8 milliards de FCFA. Cette augmentation résulte principalement de l'accroissement des remboursements de la dette intérieure.

#### I.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les recettes et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor s'établiraient à 1.235,1 milliards de FCFA contre une prévision de 1.300,6 milliards de FCFA.

## II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET BUDGET POUR L'ANNEE 2025

### II.1 Perspectives économiques en 2025

Au niveau international, l'intensification de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et du conflit Israélo-Palestinien, les tensions financières accrues, l'inflation persistante, la fragmentation des échanges commerciaux et l'intensification des effets du dérèglement climatique sont autant de sources d'incertitudes qui fragilisent l'évolution de l'économie mondiale. Toutefois, en dépit de ces facteurs, la croissance de l'économie mondiale est projetée à 3,3% en 2025 contre 3,2% en 2024, principalement tirée par le dynamisme des économies des pays émergents et pays en développement (+4,3%).

En Afrique Subsaharienne, la croissance devrait connaître une accélération et passer de 3,6% en 2024 à 4,2% en 2025, en lien avec l'atténuation des pressions inflationnistes et l'assouplissement des conditions financières.

Dans la zone UEMOA, l'économie afficherait une croissance de 6,6% en 2025 contre 7,3% en 2024.

Au plan national, la poursuite des grands chantiers du Gouvernement, le renforcement du cadre de financement des PME et PMI, la densification des politiques d'attractivité, l'accroissement des investissements directs étrangers, le développement et la disponibilité des terrains industriels, le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Etat-Secteur Privé, devraient contribuer à consolider le dynamisme de l'économie en 2025 avec un taux de croissance attendu à 6,3%.

Le secteur primaire devrait connaître une hausse de 5,1% grâce aux activités relatives à la pêche (+5,3%), à la production vivrière et l'élevage (+5,2%) et à l'agriculture d'exportation (+5,1%) qui bénéficieraient toujours de la poursuite des investissements dans le secteur agricole et de la redynamisation des organisations professionnelles. Ainsi, ce secteur contribuerait à hauteur de 0,8 point à la croissance du PIB sur la période.

Le secteur secondaire progresserait de 6,5% en lien avec l'énergie (+19,7%), l'extraction minière (+12,5%), le BTP (+5,8%), les industries agroalimentaires (+4,6%) et les autres industries manufacturières (+4,3%). Ce secteur bénéficierait de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et surtout de l'entrée en production des phases 2 et 3 du champ « Baleine ». Sa contribution à la croissance du PIB s'élèverait à 1,5 point.

Le secteur tertiaire enregistrerait une croissance de 6,3% grâce aux télécommunications (+6,6%), au commerce (+6,6%), aux transports (+4,4%) et aux autres services (+6,9%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire. Le secteur tertiaire contribuerait à la croissance du PIB à hauteur de 2,9 points.

L'inflation serait contenue à 3,7%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la poursuite de la politique de lutte contre la vie chère.

S'agissant de la demande, elle serait tirée par le dynamisme des investissements (+9,9%) et l'affermissement de la consommation finale (+3,6%). Concernant les investissements qui représenteraient globalement 27,2% du PIB, ils seraient soutenus par le démarrage et la

poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan et le renforcement du réseau routier en général, le projet de train urbain d'Abidjan ainsi que le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Pour ce qui concerne les échanges extérieurs, les importations de biens et services progresseraient de 5,8% sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Quant aux exportations de biens et services, elles augmenteraient de 4,8% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

Les principales composantes du budget pour l'année 2025 se déclinent comme ci-après.

## II.2 Composantes du budget pour l'année 2025

Le budget pour l'année 2025 s'équilibre en ressources et en charges à 15.339,2 milliards de FCFA, enregistrant une progression de 11,8% par rapport au budget voté 2024 qui s'élève à 13.720,7 milliards de FCFA.

### II.2.1 Recettes et dépenses budgétaires

#### II.2.1.1 Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires se chiffrent à 7.865,4 milliards de FCFA en 2025 contre 6.606,1 milliards de FCFA estimés à fin 2024, soit une hausse de 1.259,3 milliards de FCFA. Ces recettes budgétaires sont constituées de recettes fiscales (7.387,0 milliards de FCFA), de recettes non fiscales (210,4 milliards de FCFA) et de dons (267,9 milliards de FCFA).

### II.2.1.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales pour 2025 sont projetées à 7.387,0 milliards de FCFA contre des estimations à fin 2024 de 6.224,6 milliards de FCFA, soit une augmentation de 1.162,3 milliards de FCFA correspondant à un taux de progression de 18,7%. Ces recettes proviennent de la fiscalité intérieure pour un montant de 4.557,5 milliards de FCFA (61,7%) et de la fiscalité de porte à hauteur de 2.829,5 milliards de FCFA (38,3%).

Pour l'année 2025, en prenant en compte les revenus du domaine et les recettes fiscales affectées hors FIMR, les recettes fiscales totales sont de 8.803,9 milliards de FCFA correspondant à une pression fiscale de 15,4% du PIB contre 14,4% du PIB en 2024, soit une augmentation de 1,0% du PIB.

#### II.2.1.1.1.1 Principales hypothèses

Les projections de recettes fiscales de l'année 2025 tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

En matière de fiscalité intérieure :

- la projection du taux de croissance du PIB nominal à 9,0% en 2025 ;
- la bonne tenue de la demande, tirée principalement par le dynamisme des investissements (+9,9%) et également par la consolidation de la consommation finale (+3,6%) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de mobilisation des recettes fiscales, avec l'assistance du FMI ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la rationalisation fiscale et autres mesures dérogatoires au système ;
- la mise à niveau en termes d'imposition des secteurs sous-fiscalisés,

- le développement d'une fiscalité environnementale ;
- la mise en œuvre du plan de recouvrement des arriérés d'impôts ;
- la poursuite des travaux de digitalisation des procédures à travers :
  - o la finalisation du module de gestion de la fiscalité mobilière et immobilière (SIGEFIM) ;
  - o l'amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA ;
  - o l'amélioration des performances de SIGICI ;
  - o l'amélioration des performances de E-Cadastre par la prise en compte des données issues des projets PIDUCAS et PAGEF ;
- l'amélioration de la collaboration avec les autres Administrations, notamment la DGD, la CNPS, l'ANStat (Ex-INS) et la CIE en vue de faciliter les échanges de données ;
- l'institution de la déclaration unique des impôts sur les salaires et les cotisations sociales.

En matière de fiscalité de porte :

- l'estimation de la valeur du prix CAF du cacao, du café et de la noix de cajou respectivement à 2.500,0 FCFA/kg, 1.776,6 FCFA/kg et 663,0 FCFA/kg en 2025 contre respectivement 1.609,7 FCFA/kg, 1.234,5 FCFA/kg et 665,6 FCFA/kg pour l'année 2024 ;
- l'estimation d'un taux de croissance moyen du commerce extérieur hors plates-formes pétrolières, hors pétrole brut et produits pétroliers de 3,4% et d'un taux moyen d'imposition de 25,4% ;

- la projection du taux de change entre le dollar US et le Franc CFA à 596,4 en 2025 contre 597,0 en 2024 ;
- l'estimation du cours moyen du pétrole brut à 72,8 dollars US le baril en 2025 contre 81,3 dollars US le baril pour l'année 2024 ;
- l'accroissement des volumes de gasoil et de super carburant mis à la consommation respectivement de 10,4% et de 9,3% avec des niveaux moyens de taxations projetés respectivement à 180,8 FCFA/litre et 184,6 FCFA/litre.

#### II.2.1.1.2 Composantes des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées des principaux impôts et taxes ci-après :

- l'impôt sur le BIC hors pétrole est projeté à 1.055,9 milliards de FCFA, en hausse de 157,8 milliards de FCFA (+17,6%) par rapport aux projections révisées pour l'année 2024. Ces projections reposent sur les hypothèses de bonne tenue des activités économiques en 2024 et l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la rationalisation des exonérations fiscales et autres mesures dérogatoires au système de la simplification. Elles découleraient, par ailleurs, de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal, qui procède de sa digitalisation progressive ;
- les revenus du pétrole et du gaz sont projetés à 291,2 milliards de FCFA contre 250,6 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2024, soit une hausse de 40,6 milliards de FCFA. L'évolution de ces revenus est en lien avec l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole dont les champs Baleine et Calao ;

- les impôts sur les revenus et salaires projetés à 859,0 milliards de FCFA, enregistrent un accroissement de 88,2 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2024 (+11,4%), en lien avec la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique et l'effort de recouvrement des arriérés du secteur public ainsi que l'instauration d'une déclaration unique des ITS et des cotisations sociales ;
- les impôts sur les revenus des capitaux mobiliers sont attendus à 263,2 milliards de FCFA, en hausse de 13,3% par rapport aux projections révisées pour l'année 2024, soit une progression de 30,9 milliards de FCFA, en relation avec l'accroissement de la collecte des impôts sur les revenus des créances qu'induirait la hausse des crédits à l'économie pour soutenir les investissements ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur projetée à 1.119,3 milliards de FCFA, enregistre une hausse de 177,1 milliards de FCFA par rapport au niveau révisé de 2024. Cette progression s'expliquerait par l'hypothèse d'une croissance de la consommation finale des ménages (+4,5%), sous l'effet de la progression de la création de richesses et l'amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA.

Il faut noter que ce niveau de TVA intègre un montant de 211,5 milliards de FCFA d'exonérations sur les projets ;

- les droits d'enregistrement et de timbre sont projetés à 408,7 milliards de FCFA, en augmentation de 120,9 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2024. Le niveau projeté en 2025 s'explique principalement par l'embellie observée concernant les cours du cacao et le dynamisme des activités économiques sur la période ;



- les patentes et licences projetées à 20,6 milliards de FCFA, connaissent une hausse de 2,3 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2024, en raison notamment de l'impact positif des investissements sur les valeurs locatives et les chiffres d'affaires des entreprises ;
- les taxes sur boissons et tabacs sont projetés à 114,5 milliards de FCFA, affichant une hausse de 13,2 % par rapport aux projections révisées pour l'année 2024 ;
- la taxe ad valorem perçue sur le secteur minier est projetée à 70,1 milliards de FCFA, en augmentation de 8,5 milliards de FCFA par rapport au niveau révisé en 2024, en lien avec la croissance des activités du secteur de l'extraction minière (hors pétrole) et la hausse du cours de l'or ;
- les taxes sur les télécommunications sont projetées à 87,2 milliards de FCFA, enregistrant une hausse de 9,4 milliards de FCFA, en liaison avec la croissance observée dans le secteur de la téléphonie et de l'exploitation des données issues du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;
- la taxe spécifique sur les communications téléphoniques est projetée à 39,3 milliards de FCFA, enregistrant une progression de 4,0 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2024 ;
- les taxes sur les produits pétroliers sont projetées à 444,4 milliards de FCFA pour 2025 contre 381,3 milliards de FCFA pour les projections révisées de 2024. Cette hausse de 63,2 milliards de FCFA est en lien avec une taxation moyenne de 192,4 FCFA/l pour le gasoil et 187,7 FCFA/l pour le super carburant. Concernant les volumes mis à la consommation, ils progressent de 1.603,1 millions

- de litres à 2.422,7 millions de litres pour le gasoil et de 1.645,3 millions de litres à 2.346,9 millions de litres pour le super carburant ;
- les taxes sur les marchandises générales seraient de 1.595,3 milliards de FCFA en 2025, prenant en compte l'évolution favorable du commerce extérieur sur la période. Elles sont projetées sur la base d'un taux de croissance moyen du commerce extérieur de 3,4% hors plates-formes pétrolières, pétrole brut et produits pétroliers et d'un taux moyen d'imposition de 25,4% ;
- les taxes à l'exportation projetées à 789,8 milliards de FCFA, en 2025. Ce niveau découle d'un prix CAF projeté à 2.500,0 FCFA/kg pour le cacao fèves, 1.776,6 FCFA/kg pour le café vert et 663,0 FCFA/kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur un volume d'exportation de cacao, de café et de noix de cajou de respectivement 1.995.000 tonnes, 67.500 tonnes et 912.500 tonnes, ainsi que sur la suppression de l'exonération accordée aux transformateurs de cacao fève dans le cadre du DUS différencié.

#### II.2.1.1.2 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont attendues en 2025 à 210,4 milliards de FCFA contre 126,7 milliards de FCFA estimés à fin 2024, soit une hausse de 83,7 milliards de FCFA. Elles comprennent 30,3 milliards de FCFA de dividendes dont 11,6 milliards de FCFA provenant de PETROCI, et 53,4 milliards de FCFA au titre de l'occupation du domaine public. Ces recettes intègrent également les recettes de services pour 126,7 milliards de FCFA, composées des redevances (LONACI et Côte d'Ivoire Logistique), des amendes et condamnations pécuniaires, des droits et frais administratifs, des commissions sur transferts hors UEMOA et de diverses autres recettes (gains de change, trop perçus sur salaires, etc.).

### II.2.1.1.3 Dons

Les dons attendus en 2025 s'élèvent à 267,9 milliards de FCFA contre une estimation à fin 2024 de 254,8 milliards de FCFA, soit une hausse de 13,2 milliards de FCFA. Ils sont composés de dons-programmes et de dons-projets.

Les dons-projets, d'un montant de 105,5 milliards de FCFA, sont principalement attendus des bailleurs suivants :

- Fonds Mondial : 40,9 milliards de FCFA ;
- PNUD : 13,3 milliards de FCFA ;
- Gouvernement chinois : 11,5 milliards de FCFA ;
- Banque mondiale : 9,5 milliards de FCFA ;
- Fonds Mondial pour l'Environnement : 5,9 milliards de FCFA ;
- Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW): 4,2 milliards de FCFA;
- Union Européenne : 2,7 milliards de FCFA ;
- Gouvernement japonais : 2,5 milliards de FCFA ;
- Banque Africaine de Développement : 1,5 milliard de FCFA ;
- UNICEF : 1,4 milliard de FCFA ;
- Banque Ouest Africaine de Développement : 1,0 milliard de FCFA ;
- Gouvernement américain : 1,0 milliard de FCFA.

Les dons-programmes, d'un montant de 162,5 milliards de FCFA, sont attendus de l'Agence Française de Développement (148,7 milliards de FCFA) au titre du troisième C2D, ainsi que de l'Union Européenne (13,8 milliards de FCFA) dans le cadre du contrat de bonne gouvernance et de développement ainsi que du programme d'appui au foncier rural.

Tableau 4 : Prévisions des recettes budgétaires 2025

Natures des recettes	En milliards de FCFA	
	Estimation 2024	Budget 2025
Recettes fiscales	6 224,6	7 387,0
Impôt sur le BIC hors pétrole	898,1	1 055,9
Impôts sur les revenus et salaires	770,8	859,0
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	942,2	1 119,3
Droits d'enregistrement et de timbres	287,8	408,7
Revenus de pétrole et de gaz	250,6	291,2
Taxes sur les télécommunications	113,1	126,5
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	381,3	444,4
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 447,7	1 595,3
Taxes à l'exportation	521,9	789,8
Autres recettes fiscales	611,2	696,8
Recettes non fiscales	126,7	210,4
Dons	254,8	267,9
Dons-projets	49,8	105,5
Dons-programmes	205,0	162,5
<b>TOTAL</b>	<b>6 606,1</b>	<b>7 865,4</b>

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

### II.2.1.2 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires se chiffrent à 9.843,9 milliards de FCFA en 2025 contre 8.944,7 milliards de FCFA en 2024, soit une augmentation de 899,2 milliards de FCFA. Elles représentent 64,2% du budget de l'Etat. Elles portent principalement sur les charges financières de la dette publique (9,9%), les dépenses de personnel (16,6%), les achats de biens et services (7,5%), les transferts (5,5%) et les dépenses d'investissement (24,7%).

### II.2.1.2.1 Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette s'élèvent à 1.514,7 milliards de FCFA. Elles portent sur le remboursement des intérêts de la dette intérieure (627,1 milliards de FCFA) et de la dette extérieure (887,6 milliards de FCFA).

Le règlement des intérêts sur la dette intérieure est principalement constitué de 473,2 milliards de FCFA de paiements pour les titres publics, de 96,0 milliards de FCFA au profit des banques commerciales et de 6,7 milliards de FCFA au profit de la BCEAO.

Le règlement des intérêts sur la dette extérieure porte essentiellement sur 137,3 milliards de FCFA au profit des créanciers multilatéraux, 79,2 milliards de FCFA en faveur des créanciers bilatéraux et 651,8 milliards de FCFA pour les créanciers privés dont 394,8 milliards de FCFA au titre des eurobonds.

### II.2.1.2.2 Dépenses de personnel

Pour l'année 2025, les charges salariales sont projetées à 2.532,6 milliards de FCFA contre un niveau de 2.331,7 milliards de FCFA en 2024. Ces charges sont en augmentation nette de 200,9 milliards de FCFA, soit une progression de 8,6% et représenteraient 28,8% des recettes fiscales, en dessous du seuil communautaire de l'UEMOA de 35% des recettes fiscales.

Ces projections, basées sur les acquis de la Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale 2014-2022, intègrent également :

- l'impact des entrées nettes d'agents dans la fonction publique ;
- l'impact de l'avancement des carrières individuelles (les avancements d'échelon ou de classe tous les deux ans et les promotions au grade supérieur) ;
- l'impact au plan salarial du nouveau statut du Corps diplomatique.

Les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale se déclinent en éléments venant en augmentation et en éléments venant en diminution :

- ∅ les augmentations d'un montant global de 266,0 milliards de FCFA sont liées:
  - au recrutement de 32.520 agents pour 134,6 milliards de FCFA. Ces effectifs se composent de 24.844 personnels civils (dont 8.838 agents du secteur de l'éducation, 9.760 agents de la santé et 6.146 agents pour l'ensemble des autres secteurs), 3.976 policiers et 3.800 militaires ;
  - à la prise en charge de 3.200 reports de traitements de 2024 sur 2025 pour 22,5 milliards de FCFA ;
  - à l'avancement des carrières individuelles pour un coût total de 59,5 milliards de FCFA dont 30,3 milliards de FCFA au titre des avancements d'échelon et 29,2 milliards de FCFA au titre des promotions au grade ;
- ∅ les diminutions d'un montant de 74,8 milliards de FCFA sont liées aux :
  - sorties de carrière : 40,8 milliards de FCFA pour un effectif de 6 715 agents dont 5 365 personnels civils ;
  - anticipations de reports de traitement de 2025 sur 2026 pour 2,1 milliards de FCFA ;
  - dépenses non reconductibles à hauteur de 31,9 milliards de FCFA composées essentiellement de rappels de salaires payés en 2025 au moment du premier mandatement.

### II.2.1.2.3 Biens et services

Les achats de biens et services pour le fonctionnement des services de l'Etat sont projetés en 2025 à 1.154,5 milliards de FCFA. Ils intègrent 151,6 milliards de FCFA de dépenses d'abonnement (consommations

d'eau, de téléphone et d'électricité) tenant compte de l'ajustement tarifaire de l'électricité, des consommations attendues des nouveaux services administratifs, de la déconcentration des services publics, de l'augmentation des lignes de liaisons spécialisées, de l'impact de la politique d'extension de l'électrification rurale et des augmentations de puissance souscrite.

En vue de maîtriser les dépenses d'abonnement, des mesures de rationalisation sont entreprises depuis plusieurs années auxquelles s'ajoute la poursuite de la vérification des compteurs et des consommations d'électricité et d'eau des Ministères en fonction de l'évolution des consommations de certains grands consommateurs. Ces actions sont menées par le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics et par la Brigade de Contrôle des Abonnements et du Patrimoine de l'Etat afin de réduire les branchements illicites, permettre les réparations des fuites d'eau et maîtriser les consommations.

Outre les dépenses d'abonnement, les dépenses d'acquisition de biens et services intègrent le coût de l'organisation des échéances de la présidentielle projeté à 90,6 milliards de FCFA, l'alimentation des armées (58,8 milliards de FCFA), les besoins en carburant de l'armée (15,0 milliards de FCFA), les bourses militaires (11,9 milliards de FCFA), l'acquisition de kits scolaires (13,6 milliards de FCFA) et les autres charges courantes de fonctionnement des services de l'administration.

#### II.2.1.2.4 Transferts

Les transferts prévus à 849,1 milliards de FCFA couvrent la subvention aux écoles privées destinée à la prise en charge des frais d'écolage des élèves et étudiants affectés par l'État dans ces établissements à hauteur de 175,5 milliards de francs CFA, la subvention au secteur électricité pour 69,4 milliards de FCFA, les subventions aux EPN pour un montant de 130,0 milliards de FCFA et une subvention d'un montant de 41,4 milliards de FCFA prévue au titre des activités du CNS. Ils intègrent également

78,4 milliards de FCFA pour les bourses et pécules des élèves et étudiants et 37,1 milliards de FCFA de subvention aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes pour leur fonctionnement.

#### II.2.1.2.5 Investissements

Le Programme d'Investissements Publics (PIP) est l'instrument d'articulation entre la planification et la budgétisation et reflète les objectifs prioritaires de développement du pays de même que les stratégies sectorielles en tenant compte des contraintes macro-économiques et financières.

L'enveloppe des dépenses d'investissement inscrites dans le budget 2025 est de 3.792,9 milliards de FCFA contre 3.721,3 milliards de FCFA en 2024, soit une augmentation de 71,6 milliards de FCFA. Elles représenteraient l'équivalent de 6,6% du PIB en 2025. Cette dotation de 3.792,9 milliards de FCFA est destinée au financement des projets d'investissement public en cours d'exécution et ceux devant démarrer en 2025.

Elles sont financées par les ressources intérieures (61,9%) et des concours extérieurs (38,1%).

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures s'élèvent à 2.349,4 milliards de FCFA. Elles comprennent 148,7 milliards de FCFA pour les projets financés dans le cadre du C2D, 154,9 milliards de FCFA pour le projet de construction du train urbain (métro), 122,4 milliards de FCFA pour les collectivités territoriales et districts autonomes, 25,0 milliards de FCFA affectés au Fonds d'études pour la réalisation des études des projets d'investissements, 6,4 milliards de FCFA pour le projet de transport urbain d'Abidjan, 15,0 milliards de FCFA pour les investissements au profit du CNS et 18,6 milliards de FCFA pour la Couverture Maladie Universelle dont 13,2 milliards de FCFA pour

la prise en charge des cotisations des indigents et 5,4 milliards de FCFA pour la subvention d'exploitation. Les dépenses d'investissement sur financement extérieur sont projetées à 1.443,6 milliards de FCFA, dont 1.338,1 milliards de FCFA au titre des projets financés sur emprunts (emprunts-projets) et 105,5 milliards de FCFA pour les projets financés sur dons (dons-projets).

Tableau 5 : Prévion des dépenses budgétaires 2025

Natures des dépenses	<i>En milliards de FCFA</i>	
	Budget 2024	Budget 2025
Charges financières de la dette publique	1 320,9	1 514,7
Dette intérieure	579,7	627,1
Dette extérieure	741,2	887,6
Dépenses de personnel	2 331,7	2 532,6
Achats de biens et services	879,9	1 154,5
dont Abonnement	131,5	151,6
Organisation des élections	26,2	90,6
Carburant des armées	15,0	15,0
Alimentation des armées	42,0	58,8
Transferts	691,0	849,1
dont Subventions aux écoles privées	156,2	175,5
Subvention au secteur électricité	21,0	69,4
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	41,4
Transfert aux collectivités	32,1	37,1
Dépenses d'investissement	3 721,3	3 792,9
Financement Trésor	2 379,6	2 349,4
Emprunts-projets	1 298,8	1 338,1
Dons-projets	126,6	105,5
<b>TOTAL</b>	<b>8 944,7</b>	<b>9 843,9</b>

Sources : DGBF, DGTCP

Les prévisions de recettes et de dépenses budgétaires affichent un déficit budgétaire de 1.978,5 milliards de FCFA qui sera financé par les ressources de trésorerie.

## II.2.2 Ressources et charges de trésorerie

Les ressources et les charges de trésorerie prévues dans le budget pour l'année 2025 s'élèvent respectivement à 6.099,5 milliards de FCFA et 4.121,0 milliards de FCFA.

Tableau 6 : Prévion des ressources et des charges de trésorerie 2025

Rubriques	<i>En milliards de FCFA</i>	
	Budget 2024	Budget 2025
Ressources de trésorerie	5 851,1	6 099,5
Produits de cession des actifs	1,0	1,0
Remboursements de prêts et avances	36,8	78,2
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	3 447,7	3 430,1
Emprunts-projets	1 298,8	1 338,1
Emprunts-programmes	1 066,8	1 252,1
Charges de trésorerie	3 475,4	4 121,0
Amortissement Dette publique	3 475,4	4 121,0
- Dette intérieure	1 734,4	2 713,5
- Dette extérieure	1 741,1	1 407,5
<b>GAP/EXCEDENT</b>	<b>2 375,6</b>	<b>1 978,5</b>

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE

### II.2.2.1 Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie projetées à 6.099,5 milliards de FCFA en 2025, sont constituées de produits de privatisation et de vente d'actifs, des transferts des entreprises relatifs aux dettes rétrocédées et de produits des emprunts à court, moyen et long terme sur les marchés monétaire et financier ainsi qu'auprès des partenaires au développement.

Les produits de cession d'actifs sont attendus à hauteur de 1,0 milliard de FCFA et proviennent de la cession des actifs de l'Etat dans le complexe minier d'Ity (SMI-SMD) et de la CIDT.

Les produits de remboursements des prêts rétrocédés sont prévus à hauteur de 78,2 milliards de FCFA. Ils proviennent essentiellement des remboursements attendus de CI-ENERGIES.

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont prévus à hauteur de 3.430,1 milliards de FCFA. Ce niveau tient compte du besoin de financement du budget, de la liquidité du marché sous-régional, des conditions financières du marché international et de la stratégie de la gestion de la dette à moyen terme (SDMT).

Les emprunts-programmes qui sont également des appuis budgétaires sont attendus à 1.252,1 milliards de FCFA.

Les emprunts-projets sont prévus à hauteur de 1.338,1 milliards de FCFA et proviendraient principalement des bailleurs et Gouvernements ci-après :

- Banque mondiale : 621,3 milliards de FCFA ;
- Agence Française de Développement : 168,3 milliards de FCFA ;
- Banque Africaine de Développement : 139,9 milliards de FCFA ;
- Banque Islamique de Développement : 102,5 milliards de FCFA ;
- Eximbank Chine : 100,0 milliards de FCFA ;
- Banque Ouest Africaine de Développement : 96,6 milliards de FCFA ;
- Gouvernement espagnol : 20,1 milliards de FCFA ;

- Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO : 19,7 milliards de FCFA ;
- Eximbank Inde : 15,9 milliards de FCFA ;
- Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique : 15,6 milliards de FCFA ;
- Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures : 9,4 milliards de FCFA ;
- Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW) : 7,5 milliards de FCFA ;
- Fonds koweïtien : 6,8 milliards de FCFA ;
- Fonds Saoudien pour le Développement : 4,8 milliards de FCFA ;
- Gouvernement chinois : 3,0 milliards de FCFA ;
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement : 2,6 milliards de FCFA ;
- Fonds OPEP pour le Développement International : 1,6 milliard de FCFA ;
- Fonds Stratégique pour le Climat : 0,6 milliard de FCFA.

### II.2.2.2 Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie, composées essentiellement du remboursement du capital de la dette publique, sont projetées à 4.121,0 milliards de FCFA en 2025.

Le remboursement du capital de la dette intérieure, prévu à hauteur de 2.713,5 milliards de FCFA, est principalement constitué de 2.276,2 milliards de FCFA de remboursement concernant les titres publics et de 363,8 milliards de FCFA de remboursement de capital au profit des banques commerciales.

Le remboursement du capital de la dette extérieure, d'un montant de 1.407,5 milliards de FCFA, intègre 426,1 milliards de FCFA d'échéances au profit des créanciers multilatéraux dont 256,9 milliards de FCFA au titre du FMI, et 359,6 milliards de FCFA en faveur des créanciers

bilatéraux dont 211,1 milliards de FCFA de règlements aux créanciers du Club de Paris comprenant les échéances du C2D pour 148,7 milliards de FCFA, ainsi que 148,5 milliards de FCFA d'échéances au titre des autres créanciers bilatéraux. Ce niveau de remboursement inclut également 621,8 milliards de FCFA pour les créanciers privés.

Les prévisions de ressources et de charges de trésorerie font apparaître un solde positif de 1.978,5 milliards de FCFA qui permet d'assurer la couverture du solde budgétaire négatif projeté.

### II.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST), plus particulièrement les Comptes d'affectation spéciale, sont investis d'un rôle important pour accompagner les différentes réformes sectorielles entreprises par le Gouvernement. Ils constituent un levier stratégique pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Les recettes et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor sont projetées à 1.374,3 milliards de FCFA pour l'année 2025. Elles intègrent 10,9 milliards de FCFA au titre du Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) et 266,5 milliards de FCFA pour le Fonds d'Entretien Routier (FER). Ces ressources comprennent également 105,4 milliards de FCFA au titre des prélèvements au profit de l'UEMOA (57,1 milliards de FCFA), de la CEDEAO (34,8 milliards de FCFA) et de l'Union Africaine (13,5 milliards de FCFA).

Par ailleurs, les prélèvements dans le secteur de l'anacarde (notamment pour la structuration de la filière, le financement de la sacherie brousse et le reprofilage des pistes) sont projetés à 18,3 milliards de FCFA.

Les ressources des Comptes Spéciaux du Trésor incluent également les recettes à transférer aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes pour 230,4 milliards de FCFA, la TSU affectée à la SIR à hauteur de 99,0

milliards de FCFA, les prélèvements destinés à la stabilisation des prix des produits pétroliers et du gaz butane sur toute l'étendue du territoire pour 162,0 milliards de FCFA, les recettes affectées à l'ANAGED et au FNAD pour l'assainissement à hauteur de 160,1 milliards de FCFA et les autres recettes affectées pour un montant de 321,7 milliards de FCFA.

### II.3 Analyse par mission des dépenses du budget de l'année 2025 hors dette

Les dépenses du budget pour l'année 2025 se répartissent par mission comme suit :

- Pouvoirs Publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance : 592,0 milliards de FCFA alloués aux organes législatifs (56,4 milliards de FCFA), aux organes exécutifs (328,3 milliards de FCFA), aux organes juridictionnels (25,2 milliards de FCFA), aux organes consultatifs (30,3 milliards de FCFA) et aux affaires extérieures (151,7 milliards de FCFA) ;
- Défense, Sécurité et Justice : 1.400,9 milliards de FCFA comprenant 441,6 milliards de FCFA pour la défense, 836,8 milliards de FCFA pour la sécurité et les affaires intérieures et 122,5 milliards de FCFA pour la justice ;
- Administration Générale et Développement Économique : 1.948,7 milliards de FCFA dont 1.392,0 milliards de FCFA au titre des affaires communes de l'administration générale et financière, 527,6 milliards de FCFA pour les finances et le budget ainsi que 29,1 milliards de FCFA pour la planification, la programmation et les statistiques générales ;
- Enseignement, Formation et Recherche : 1.930,2 milliards de FCFA affectés notamment, à l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel (1.601,7 milliards de FCFA) et à l'enseignement supérieur (328,5 milliards de FCFA) ;

- Santé et Actions Sociales : 927,7 milliards de FCFA dont 764,7 milliards de FCFA pour la conduite de la mission de la santé, 29,4 milliards de FCFA pour la protection de la famille, de la femme et de l'enfant et 133,6 milliards de FCFA pour les actions de protection sociale et d'emploi ;
- Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs : 242,8 milliards de FCFA pour soutenir la promotion de la culture, la communication et les loisirs (86,2 milliards de FCFA), la promotion de la jeunesse et l'emploi des jeunes (97,9 milliards de FCFA) ainsi que les activités sportives (58,7 milliards de FCFA) ;
- Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs : 1.707,7 milliards de FCFA, destinés notamment à l'équipement et à l'entretien routier (763,9 milliards de FCFA), à l'habitat et à l'urbanisme (76,8 milliards de FCFA), au pétrole et à l'énergie (543,1 milliards de FCFA) ainsi qu'aux transports et affaires maritimes (323,9 milliards de FCFA) ;
- Production, Développement Industriel et Commercial : 399,1 milliards de FCFA dont 338,6 milliards de FCFA pour l'agriculture et les ressources halieutiques et 60,5 milliards de FCFA en faveur de la promotion de l'industrie et des PME ;
- Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature : 554,4 milliards de FCFA dont 475,2 milliards de FCFA pour la protection de l'environnement et 79,2 milliards de FCFA pour la protection de la faune et de la flore.

Tableau 7 : Répartition par mission des dépenses du budget hors dette pour l'année 2025

Missions	Budget (En milliards de FCFA)	Part dans le budget
1 - Pouvoirs publics, Organes de souveraineté et Gouvernance	592,0	6,1%
Affaires extérieures	151,7	1,6%
Organes consultatifs	30,3	0,3%
Organes exécutifs	328,4	3,4%
Organes juridictionnels	25,2	0,3%
Organes législatives	56,4	0,6%
2 - Défense, Sécurité et Justice	1 400,9	14,4%
Défense	441,6	4,6%
Justice	122,5	1,3%
Intérieur et Sécurité	836,8	8,6%
3 - Administration Générale et Développement Economique	1 948,7	20,1%
Affaires communes de l'administration générale et financière	1 392,0	14,3%
Finances et Budget	527,6	5,4%
Planification, programmation, prévision et statistiques générales	29,1	0,3%
4 - Enseignement, Formation et Recherche	1 930,2	19,9%
Enseignement supérieur	328,5	3,4%
Enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel	1 601,7	16,5%
5 - Santé et Actions Sociales	927,7	9,6%
Emploi et protection Sociale	133,6	1,4%
Protection famille, femme et enfant	29,4	0,3%
Santé	764,7	7,9%
6 - Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs	242,8	2,5%
Culture, Communication et loisirs	86,2	0,9%
Jeunesse et Emploi des Jeunes	97,9	1,0%
Sports	58,7	0,6%
7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	1 707,7	17,6%
Equipements collectifs et Entretien Routier	763,9	7,9%
Habitat et urbanisme	76,8	0,8%
Pétrole, Energie et Mines	543,1	5,6%
Transports et affaires maritimes	323,9	3,3%
8 - Production, Développement Industriel et Commercial	399,1	4,1%
Agriculture et ressources halieutiques (y/c FIMR)	338,6	3,5%
Industrie et promotion PME	60,5	0,6%
9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	554,4	5,7%
Protection de la faune et de la Flore	79,2	0,8%
Protection de l'environnement	475,2	4,9%
TOTAL	9 703,5	100,0%

Source : DGBF



## II.4 Dépenses de lutte contre la pauvreté

À travers le budget pour l'année 2025, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de lutte contre la pauvreté et les disparités sociales. A cet effet, il accorde une attention particulière aux dépenses favorisant l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations les plus défavorisées.

C'est dans cette optique que le budget pour l'année 2025 prévoit des crédits de 3.845,1 milliards de FCFA au titre des dépenses "pro-pauvres". Ce montant enregistre une augmentation de 12,9% par rapport à 2024 et représente 6,7% du PIB. Ces dépenses couvrent différents secteurs sociaux dont les principaux sont présentés ci-après.

Au titre de l'Education, les crédits prévus se chiffrent à 1.885,2 milliards de FCFA et couvrent notamment l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires. Ces crédits prennent également en compte le renforcement des moyens de fonctionnement des structures éducatives, les bourses et les subventions aux écoles privées.

Pour ce qui concerne le secteur de la santé, une inscription budgétaire de 767,8 milliards de FCFA est prévue principalement pour les opérations de réhabilitation et de rééquipement des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des Centres Hospitaliers Généraux (CHR), des Hôpitaux Généraux (HG) et des autres structures sanitaires. Ce montant prend aussi en compte la consolidation des actes de prévention et de lutte contre les pathologies et endémies ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Un montant de 422,0 milliards de FCFA est prévu pour le développement des infrastructures routières incluant notamment les pistes rurales.

Des crédits de 340,4 milliards de FCFA sont prévus pour l'assainissement et l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en fourniture d'électricité. Ils sont consacrés notamment aux actions d'assainissement et à l'enlèvement des ordures ménagères, ainsi qu'à l'hydraulique urbaine et villageoise par la réparation et l'installation de pompes à motricité humaine. La poursuite des programmes d'électrification rurale et d'extension des réseaux électriques urbains est également prise en compte.

Les actions de développement économique et social au sein des collectivités décentralisées bénéficient d'un montant de 165,3 milliards de FCFA au titre de la décentralisation.

Les crédits inscrits au titre des affaires sociales s'élèvent à 95,8 milliards de FCFA et sont destinés à l'équipement des orphelinats, des pouponnières et des centres sociaux, à la formation du personnel d'appui ainsi qu'à la prise en charge des indigents, des populations vulnérables et des victimes de catastrophes.

Les secteurs de l'agriculture, du développement rural et des ressources animales et halieutiques bénéficient d'une inscription budgétaire globale de 121,0 milliards de FCFA, couvrant les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, les projets d'aménagement hydro-agricole, de diversification agricole, de gestion des terroirs et d'équipement rural. Cette inscription budgétaire prend également en compte l'appui à l'élevage, à la production laitière, à la pêche, à l'aquaculture et à l'agriculture vivrière, ce qui favorise la consolidation de la politique de l'autosuffisance alimentaire.

## CONCLUSION

Le budget pour l'année 2025, qui s'équilibre en ressources et en dépenses à 15.339,2 milliards de FCFA, affiche une hausse de 11,8% par rapport au budget 2024.

Il a été élaboré dans un contexte économique international relativement stable, malgré la poursuite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et du conflit Israélo-Palestinien, l'intensification des tensions commerciales et géopolitiques, ainsi que l'accélération des effets du dérèglement climatique.

Il est bâti sur une prévision de croissance de l'économie nationale de 6,3% en 2025 contre 6,1% attendu en 2024, en dépit de la persistance des tensions géopolitiques au niveau mondial et régional, ainsi que du resserrement des conditions financières au niveau international.

Le budget 2025 s'inscrit dans le cadre de l'achèvement de la mise en œuvre du PND 2021-2025 qui vise l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, un développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, le développement du secteur privé et de l'investissement, le développement du capital humain, la promotion de l'emploi, le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, le renforcement de la gouvernance ainsi que la modernisation de l'Etat.

Ainsi, un accent particulier sera mis sur la poursuite de la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de la croissance, le renforcement des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté et des disparités sociales, ainsi que les dépenses en faveur de la lutte contre les effets négatifs du changement climatique.

Poursuivant la consolidation du cadre macroéconomique, la politique budgétaire en 2025 sera caractérisée par une réduction du déficit budgétaire à 3% du PIB, principalement à travers la poursuite des efforts d'accroissement des recettes intérieures et la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement public.

Pour garantir l'atteinte de ces objectifs, le respect scrupuleux de la discipline budgétaire sera impérativement observé, en particulier, dans le cadre des exigences prescrites par les dispositions encadrant la gestion des finances publiques en mode budget-programmes.

## ANNEXES

- Annexe 1 : Cadrage Budgétaire de l'année 2025
- Annexe 2 : Présentation TOFE du Cadrage Budgétaire de l'année 2025
- Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales
- Annexe 4 : Evolution des recettes non fiscales
- Annexe 5 : Evolution des ressources du budget de l'Etat
- Annexe 6 : Evolution des dépenses du budget de l'Etat
- Annexe 7 : Masse salariale pour l'année 2025
- Annexe 8 : Evolution des dépenses de lutte contre la pauvreté du budget 2025
- Annexe 9 : Présentation du budget 2025 selon la classification fonctionnelle
- Annexe 10 : Présentation du budget 2025 selon les missions et par nature de dépenses
- Annexe 11 : Présentation du budget 2025 selon la classification fonctionnelle et par nature de dépenses
- Annexe 12 : Présentation du budget 2025 par mission selon la classification CFAP
- Annexe 13 : Présentation du budget 2025 selon la classification fonctionnelle et par nature économique
- Annexe 14 : Présentation du budget 2025 par mission et par nature économique
- Annexe 15 : Situation des restes à recouvrer à fin août 2024
- Annexe 16 : Situation des restes à payer de l'Etat à fin août 2024
- Annexe 17 : Plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2025



# Annexe 1 : Cadrage Budgétaire 2025

En milliards de FCFA

RESSOURCES	Budget 2024	Budget 2025	DEPENSES	Budget 2024	Budget 2025
<b>RECETTES ET DEPENSES BUDGETAIRES</b>					
<b>RECETTES FISCALES BUDGETAIRES (hors CST et revenus du domaine dgi)</b>	<b>6 190,8</b>	<b>7 387,0</b>	<b>CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE</b>	<b>1 320,9</b>	<b>1 514,7</b>
- DGI	3 692,3	4 543,8	Dettes intérieure	579,7	627,1
dont revenus de pétrole	39,5	171,9	Dettes extérieure	741,2	887,6
revenus de gaz	71,0	119,4	<b>PERSONNEL</b>	<b>2 331,7</b>	<b>2 532,6</b>
- TRESOR	12,9	13,7	Gestion Solde	1 678,5	1 834,0
dont impôts sur revenus et salaires	11,5	12,2	Police	128,6	138,8
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	2 485,6	2 829,5	Militaire	207,2	204,2
dont DUS	494,3	789,8	EPN	197,1	212,0
			Institutions nationales	66,7	80,4
			Rémun. Person. local ambass.	31,3	33,4
			Transferts aux collect. Décen.	6,2	6,2
			Divers	16,0	23,7
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>130,3</b>	<b>210,4</b>	<b>BIENS ET SERVICES</b>	<b>879,9</b>	<b>1 154,5</b>
Recettes non fiscales Trésor	78,0	83,4	Abonnement	131,5	151,6
Revenus du domaine DGI	52,3	53,4	Organisation des élections	0,0	90,6
Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	0,0	Carburant des armées	15,0	15,0
Licences de télécommunication	0,0	0,1	Fonds de réserves Café-cacao	1,0	1,0
Recettes des services transférées		73,5	Alimentation des armées	42,0	58,8
			Kit scolaires	6,0	13,6
			Autres achats de biens et services	684,4	824,0
<b>DONS</b>	<b>247,9</b>	<b>267,9</b>	<b>TRANSFERTS</b>	<b>691,0</b>	<b>849,1</b>
Dons-programmes	205,0	162,5	Subventions aux écoles privées	156,2	175,5
AFD (C2D)	199,7	148,7	Subventions aux EPN	115,0	130,0
GVT Espagnol (PCD)			Subvention au secteur électricité	21,0	69,4
UE	5,3	13,8	Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	41,4
Dons-projets	42,9	105,5	Bourses et pécules	73,0	78,4
			Transfert aux collectivités	32,1	37,1
			Autres transferts	273,7	317,4
			<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 721,3</b>	<b>3 792,9</b>
			- Trésor	<b>2 379,6</b>	<b>2 349,4</b>
			Projets C2D et PCD (AFD et Espagne)	199,7	148,7
			Investissement des collectivités	82,4	122,4
			Investissement CNS	15,0	15,0
			Fonds d'Etudes	3,0	25,0
			Restructuration des banques	3,0	20,0
			Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	4,1	6,4
			Couverture Maladie Universelle (CMU)	8,0	18,6
			Subvention FER	14,4	
			Autres investissements	2 050,0	1 993,3
			- Financement extérieur des projets	<b>1 341,7</b>	<b>1 443,6</b>
			Emprunts-projets	1 298,8	1 338,1
			Dons-projets	42,9	105,5
<b>TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES (I)</b>	<b>6 569,1</b>	<b>7 865,4</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES (II)</b>	<b>8 944,7</b>	<b>9 843,9</b>
<b>Solde budgétaire de l'Administration centrale (I)-(II)</b>	<b>-2 375,6</b>	<b>-1 978,5</b>			
<b>RESSOURCES ET CHARGES DE TRESORERIE</b>					
Privatisation et ventes d'actifs	1,0	1,0	Amortissement de la dette publique	3 475,4	4 121,0
Transfert des entreprises/dette rétrocédée	36,8	78,2	Dette intérieure	1 734,4	2 713,5
Emprunts sur marchés monétaire et financier	3 447,7	3 430,1	Dette extérieure	1 741,1	1 407,5
Emprunts-programmes	1 066,8	1 252,1			
Emprunts-projets	1 298,8	1 338,1			
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE TRESORERIE (III)</b>	<b>5 851,1</b>	<b>6 099,5</b>	<b>TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE (IV)</b>	<b>3 475,4</b>	<b>4 121,0</b>
<b>Solde de trésorerie (III)-(IV)</b>	<b>2 375,6</b>	<b>1 978,5</b>			
<b>RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>					
<b>RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 374,3</b>	<b>DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 374,3</b>
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,4	10,9	Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	10,4	10,9
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	250,0	266,5	Programme d'entretien routier / FER	250,0	266,5
Recettes affectées aux collectivités	208,6	230,4	Dépenses des collectivités sur recettes affectées	208,6	230,4
TSU SIR	105,0	99,0	TSU SIR	105,0	99,0
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	92,3	91,9	Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	92,3	91,9
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	13,8	13,5	Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	13,8	13,5
Parafiscalité anacarde	23,0	18,3	Parafiscalité anacarde	23,0	18,3
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	11,3	11,0	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	11,3	11,0
Autres recettes affectées et parafiscalité	586,3	632,8	Autres dépenses sur recettes affectées	586,3	632,8
<b>TOTAL DES RECETTES DES CST (V)</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 374,3</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES DES CST (VI)</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 374,3</b>
<b>TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)+(V)</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 339,2</b>	<b>TOTAL DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV)+(VI)</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 339,2</b>
PIB nominal	52 413,6	57 100,0	Masse salariale en % du PIB	4,4%	4,4%
Recettes fiscales TOFE	7 533,3	8 803,9	Masse salariale en % des recettes fiscales	31,0%	28,8%
Pression fiscale	14,4%	15,4%	Investissement Budget en % du PIB	7,1%	6,6%

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD



## Annexe 2 : Présentation TOFE du Cadrage Budgétaire 2025

En milliards de FCFA

RESSOURCES	Budget 2024	Budget 2025	DEPENSES	Budget 2024	Budget 2025
<b>RECETTES BUDGETAIRES ET CST</b>			<b>DEPENSES BUDGETAIRES ET CST</b>		
<b>RECETTES FISCALES BUDGETAIRES ET AFFECTEES (y/c revenus du domaine dgi/hors FIMR)</b>	<b>7 533,3</b>	<b>8 803,9</b>	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>8 944,7</b>	<b>9 843,9</b>
Recettes fiscales budgétaires	6 190,8	7 387,0	<b>Charges financières de la dette publique</b>	<b>1 320,9</b>	<b>1 514,7</b>
Recettes fiscales affectées (CST) (hors FIMR)	1 290,1	1 363,4	<b>Personnel</b>	<b>2 331,7</b>	<b>2 532,6</b>
Revenus du domaine dgi	52,3	53,4	<b>Biens et services</b>	<b>879,9</b>	<b>1 154,5</b>
			<b>Transferts</b>	<b>691,0</b>	<b>849,1</b>
			<b>Investissement</b>	<b>3 721,3</b>	<b>3 792,9</b>
			- Trésor	<b>2 379,6</b>	<b>2 349,4</b>
			- Financement extérieur des projets	<b>1 341,7</b>	<b>1 443,6</b>
			Emprunts-projets	1 298,8	1 338,1
			Dons-projets	42,9	105,5
<b>RECETTES NON FISCALES (y/c FIMR/hors revenus du domaine dgi)</b>	<b>88,5</b>	<b>167,8</b>	<b>DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 374,3</b>
Recettes non fiscales Trésor	78,0	83,4	<b>Dépenses des Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 374,3</b>
Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	0,0	dont : Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	10,4	10,9
Licences de télécommunication	0,0	0,1	Programme d'entretien routier / FER	250,0	266,5
FIMR	10,4	10,9	Parafiscalité anacarde	23,0	18,3
Autres recettes des services		73,5			
<b>DONS</b>	<b>247,9</b>	<b>267,9</b>			
<b>Dons-programmes</b>	<b>205,0</b>	<b>162,5</b>			
AFD (C2D)	199,7	148,7			
UE	5,3	13,8			
<b>Dons-projets</b>	<b>42,9</b>	<b>105,5</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES ET CST (I)</b>	<b>7 869,7</b>	<b>9 239,7</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES ET CST (II)</b>	<b>10 245,3</b>	<b>11 218,2</b>
<b>Solde budgétaire de l'Administration centrale (I)-(II)</b>	<b>-2 375,6</b>	<b>-1 978,5</b>			
<b>RESSOURCES DE TRESORERIE</b>			<b>CHARGES DE TRESORERIE</b>		
Privatisation et ventes d'actifs	1,0	1,0	<b>Amortissement de la dette publique</b>	<b>3 475,4</b>	<b>4 121,0</b>
Transfert des entreprises/dette récédée	36,8	78,2	Dette intérieure	1 734,4	2 713,5
Emprunts sur marchés monétaire et financier	3 447,7	3 430,1	Dette extérieure	1 741,1	1 407,5
Emprunts-programmes	1 066,8	1 252,1			
Emprunts-projets	1 298,8	1 338,1			
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE TRESORERIE (III)</b>	<b>5 851,1</b>	<b>6 099,5</b>	<b>TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE (IV)</b>	<b>3 475,4</b>	<b>4 121,0</b>
<b>Solde de trésorerie (III)-(IV)</b>	<b>2 375,6</b>	<b>1 978,5</b>			
<b>TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 339,2</b>	<b>TOTAL DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV)</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 339,2</b>

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD





## Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales

En milliards de FCFA

Nature des recettes	Budget 2022		Budget 2023		Budget 2024		Budget 2025
	Collectif	Réalisation	Collectif	Réalisation	Initial	Estimation	
<b>RECETTES FISCALES BUDGETAIRES</b>	<b>4 540,3</b>	<b>4 468,2</b>	<b>5 492,2</b>	<b>5 033,5</b>	<b>6 190,8</b>	<b>6 224,6</b>	<b>7 387,0</b>
<i>dont recettes hors DUS</i>	<i>4 128,0</i>	<i>4 087,4</i>	<i>5 005,1</i>	<i>4 598,3</i>	<i>5 696,6</i>	<i>5 702,8</i>	<i>6 597,2</i>
<b>DGI</b>	<b>2 727,6</b>	<b>2 689,9</b>	<b>3 207,3</b>	<b>3 035,0</b>	<b>3 692,3</b>	<b>3 860,9</b>	<b>4 543,8</b>
<b>Impôts directs</b>	<b>1 554,7</b>	<b>1 535,6</b>	<b>1 713,5</b>	<b>1 757,6</b>	<b>2 012,4</b>	<b>2 125,4</b>	<b>2 440,7</b>
Impôts sur bénéfices	726,8	738,6	837,0	843,5	1 007,3	1 133,8	1 330,8
- BIC hors pétrole	613,0	605,2	703,8	699,1	865,8	898,1	1 055,9
- BIC pétrole et gaz	77,1	94,0	77,4	93,9	77,4	175,4	203,9
<i>dont gaz imputé</i>	<i>41,9</i>	<i>52,3</i>	<i>49,7</i>	<i>24,1</i>	<i>49,7</i>	<i>76,0</i>	<i>83,6</i>
- Impôt synthétique							
- Taxe d'Etat de l'Entrepreneur	7,8	20,7	14,2	15,5	15,4	15,4	18,5
- Impôt des microentreprises	12,4		17,1	11,1	18,6	18,6	22,4
- Prélèvement AIRSI	16,4	18,7	24,6	23,9	30,2	26,4	30,2
Impôts sur revenus et salaires ( <i>hors FDFP</i> )	661,2	643,2	709,0	712,7	792,3	759,3	846,7
Contribution pour la sortie de crise ( <i>ex CRN</i> )							
Impôts fonciers		2,2		1,3			
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	166,8	151,6	167,5	200,1	212,8	232,3	263,2
<b>Impôts indirects</b>	<b>1 172,9</b>	<b>1 154,2</b>	<b>1 493,7</b>	<b>1 277,4</b>	<b>1 679,9</b>	<b>1 735,5</b>	<b>2 103,1</b>
TVA ( <i>hors part secteur électricité</i> )	600,8	559,9	833,8	628,5	920,4	942,2	1 119,3
TOB ( <i>ex TPS</i> )	100,0	97,8	110,4	114,4	126,0	132,0	150,5
Taxes sur boissons et tabacs	81,6	78,9	90,1	85,7	101,5	101,3	114,5
Droits d'enregistrement et de timbre	205,6	208,3	244,7	216,0	296,1	286,3	407,2
<i>dont enregistrement café cacao</i>	<i>81,6</i>	<i>95,3</i>	<i>116,0</i>	<i>111,0</i>	<i>151,6</i>	<i>138,7</i>	<i>243,4</i>
Patentes et Licences	16,5	28,3	17,8	27,1	19,8	18,4	20,6
Taxe sur les télécommunications	59,9	57,8	71,3	59,7	79,2	77,8	87,2
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	29,3	27,6	34,7	28,3	38,6	35,3	39,3
Taxe sur caoutchouc							
Taxe ad valorem (secteur minier)	42,5	54,0	52,0	54,0	58,1	61,6	70,1
Taxe sur les produits cosmétiques	1,8		2,2		2,5	2,2	2,5
Accises et autres taxes indirectes ( <i>hors revenus du domaine et taxes affectées</i> )	2,6	2,4	3,7	14,2	4,6	3,1	4,4
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	32,5	39,3	33,1	49,5	33,1	75,2	87,4
<i>dont gaz imputé</i>	<i>18,0</i>	<i>22,4</i>	<i>21,3</i>	<i>10,3</i>	<i>21,3</i>	<i>32,6</i>	<i>35,8</i>
<b>TRESOR</b>	<b>11,5</b>	<b>2,8</b>	<b>12,6</b>	<b>14,3</b>	<b>12,9</b>	<b>12,9</b>	<b>13,7</b>
<b>Impôts directs</b>	<b>10,5</b>	<b>2,8</b>	<b>11,3</b>	<b>13,2</b>	<b>11,5</b>	<b>11,5</b>	<b>12,2</b>
Impôts sur revenus et salaires	10,5	2,8	11,3	13,2	11,5	11,5	12,2
Impôts fonciers ( <i>y/c RS 15% Loyer</i> )							
<b>Impôts indirects</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>
Timbres et vignettes	1,0		1,3	1,1	1,4	1,4	1,5
Autres indirects							
<b>DGD</b>	<b>1 801,2</b>	<b>1 775,6</b>	<b>2 272,4</b>	<b>1 984,2</b>	<b>2 485,6</b>	<b>2 350,8</b>	<b>2 829,5</b>
<b>Droits et taxes à l'importation</b>	<b>1 388,9</b>	<b>1 394,8</b>	<b>1 785,2</b>	<b>1 549,1</b>	<b>1 991,3</b>	<b>1 829,0</b>	<b>2 039,7</b>
Taxes sur produits pétroliers ( <i>hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015</i> )	49,4	7,2	313,0	77,1	437,2	381,3	444,4
Taxes hors produits pétroliers ( <i>hors SGS, PCS et PCC</i> )	1 339,5	1 387,6	1 472,2	1 472,0	1 554,1	1 447,7	1 595,2
<b>Taxes à l'exportation</b>	<b>412,3</b>	<b>380,8</b>	<b>487,2</b>	<b>435,2</b>	<b>494,3</b>	<b>521,9</b>	<b>789,8</b>
<b>REVENUS DU DOMAINE</b>	<b>42,0</b>	<b>53,0</b>	<b>47,1</b>	<b>51,0</b>	<b>52,3</b>	<b>48,5</b>	<b>53,4</b>
<b>RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE</b>	<b>777,4</b>	<b>742,3</b>	<b>1 114,6</b>	<b>1 057,6</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 235,1</b>	<b>1 374,3</b>
FDFP	32,1	27,9	32,4	32,7	36,0	39,2	44,5
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	54,7	7,7	86,0	77,5	121,5	102,5	124,0
FNAD	13,7	11,1	17,2	13,3	24,3	20,5	24,8
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	8,2	51,3	10,9	9,8	11,3	9,7	11,0
Taxe /Sacs et Sachets en Matière Plastiques (TSSMP)-ANAGED			0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Taxe ad valorem (secteur minier)			9,0	9,5	10,2	10,9	12,4
TVA secteur électricité	55,6	37,9	38,3	35,0	44,7	45,9	53,4
Taxe microentreprise affectée au FER	0,3		0,8		0,9	0,9	1,0
Vignettes et patentes Part FER	39,5		42,2		48,5	49,1	55,4
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	41,6	72,5	144,2	172,7	172,3	146,2	160,2
PCS, PCC, UA et SGS	123,9	145,0	148,3	147,1	161,7	158,3	160,3
Recettes affectées aux collectivités	163,6	149,6	169,2	156,5	208,6	197,3	230,4
FIMR	9,8	10,0	7,8	10,2	10,4	10,4	10,9
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	28,3	38,9	35,3	40,0	36,7	36,7	45,6
Fonds d'Investissement Agricole (20C)	4,8	6,1	4,8	7,1	6,3	6,3	10,1
TSU SIR	84,5	91,4	93,3	93,4	105,0	96,5	99,0
Parafiscalité anacarde	24,6	28,3	24,5	10,2	23,0	23,0	18,3
Recettes de péages (FER)	23,8		25,7		28,3	43,3	49,8
Autres Taxes affectées	68,3	64,6	224,5	242,3	250,5	238,1	262,8
<i>dont Péréquation à partir de 2022 réel et 2023 prév</i>	<i></i>	<i></i>	<i>140,0</i>	<i>180,0</i>	<i>150,0</i>	<i>150,0</i>	<i>162,0</i>
<b>TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)</b>	<b>5 349,8</b>	<b>5 253,5</b>	<b>6 646,1</b>	<b>6 131,9</b>	<b>7 533,3</b>	<b>7 497,8</b>	<b>8 803,9</b>
<b>PIB nominal</b>	<b>42 826,3</b>	<b>43 771,2</b>	<b>47 882,0</b>	<b>47 790,9</b>	<b>52 413,6</b>	<b>52 400,0</b>	<b>57 100,0</b>

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD



## Annexe 4 : Evolution des recettes non fiscales

En milliards de FCF/

Nature des recettes	Budget 2022		Budget 2023		Budget 2024		Budget 2025
	Collectif	Réal.	Collectif	Réal.	Initial	Est.	
<b>Recettes non fiscales du Trésor</b>	<b>86,2</b>	<b>60,2</b>	<b>63,1</b>	<b>105,0</b>	<b>78,0</b>	<b>78,0</b>	<b>83,4</b>
Dividendes PETROCI	7,1	1,7	7,7	48,6	4,5	4,5	11,6
Autres Dividendes (SIB,SGBCI, autres)	21,5	16,9	21,3		26,6	26,6	18,7
Recettes des services	57,6	41,7	34,1	56,4	46,8	46,8	53,2
<b>Revenus du domaine</b>	<b>42,0</b>	<b>53,0</b>	<b>47,1</b>	<b>51,0</b>	<b>52,3</b>	<b>48,5</b>	<b>53,4</b>
Redevance téléphonie cellulaire		0,1	0,1	0,1	0,04	0,19	0,1
Recettes exceptionnelles		8,7		3,7			
Bonus de signature	3,2	3,6		7,7			
Produits financiers hors dividende				2,9			
Recettes des services transférées							73,5
<b>TOTAL</b>	<b>131,4</b>	<b>125,6</b>	<b>110,3</b>	<b>170,4</b>	<b>130,3</b>	<b>126,7</b>	<b>210,4</b>

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI

## Annexe 5 : Evolution des ressources du budget de l'Etat

En milliards de FCFA

Nature des recettes	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*	2023*	2024*	2025*
	Collectif	Budget voté	Budget voté	Collectif	Collectif	Collectif	Collectif	Budget	Budget
<b>RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>5 074,6</b>	<b>5 471,1</b>	<b>6 014,4</b>	<b>5 642,7</b>	<b>6 997,6</b>	<b>8 446,6</b>	<b>9 212,7</b>	<b>11 107,3</b>	<b>12 481,0</b>
Recettes fiscales	3 070,9	3 406,0	3 669,1	3 501,0	3 977,7	4 540,3	5 492,2	6 190,8	7 387,0
Recettes non fiscales	144,6	116,2	188,8	88,0	78,7	131,4	144,8	130,3	210,4
Transfert des entreprises	0,7	0,7	1,5	10,0	12,6	12,5	29,2	36,8	78,2
Produits de privatisation	23,9	2,8	102,0	1,0	0,0	112,7	5,5	1,0	1,0
FIMR (fonds café cacao)	14,5	13,4	12,5	7,7	7,7	9,8	7,8	10,4	10,9
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	104,5	127,2	148,3	140,1	190,7	105,2	212,8	250,0	266,5
Autres recettes affectées	431,0	497,6	566,7	524,3	572,4	662,3	894,0	1 040,2	1 097,0
Titres publics-Emissions	1 296,8	1 310,7	1 429,0	1 246,5	2 158,0	2 872,4	2 426,3	3 447,7	3 430,1
<b>RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>1 373,0</b>	<b>1 285,2</b>	<b>1 319,9</b>	<b>2 772,7</b>	<b>2 096,0</b>	<b>2 287,9</b>	<b>3 296,0</b>	<b>2 613,5</b>	<b>2 858,1</b>
Appuis budgétaires	447,4	369,1	379,7	1 448,8	830,6	679,1	1 154,5	1 271,8	1 414,6
Ressources des projets et dons programmes	925,6	916,1	940,2	1 323,9	1 265,4	1 608,9	2 141,6	1 341,7	1 443,6
Emprunts-projets	681,3	755,8	780,4	1 160,3	1 092,0	1 525,7	2 015,0	1 298,8	1 338,1
Dons-projets	244,3	160,3	159,8	163,5	173,4	83,1	126,6	42,9	105,5
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 447,6</b>	<b>6 756,3</b>	<b>7 334,3</b>	<b>8 415,4</b>	<b>9 093,6</b>	<b>10 734,5</b>	<b>12 508,7</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 339,2</b>

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

(\*) N.B.: Pour des besoins de comparabilité, les données de 2020 à 2024 ont été présentées selon le format précédent celui correspondant au budget-programmes.



## Annexe 6 : Evolution des dépenses du budget de l'Etat

En milliards de FCFA

Nature des dépenses	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*	2023*	2024*	2025*
	Collectif	Budget voté	Budget	Collectif	Collectif	Collectif	Collectif	Budget	Budget
<b>DETTE PUBLIQUE</b>	<b>1 459,8</b>	<b>1 547,3</b>	<b>1 821,4</b>	<b>1 930,6</b>	<b>2 256,2</b>	<b>3 179,6</b>	<b>3 846,3</b>	<b>4 796,3</b>	<b>5 635,7</b>
Dettes intérieure	884,2	919,0	1 062,4	1 139,6	1 258,0	1 858,4	2 127,7	2 314,0	3 340,6
Dettes extérieure	575,5	628,3	759,1	791,0	998,2	1 321,3	1 718,6	2 482,3	2 295,1
<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>2 691,0</b>	<b>2 737,8</b>	<b>2 877,7</b>	<b>3 403,2</b>	<b>3 710,0</b>	<b>3 857,0</b>	<b>3 952,4</b>	<b>3 902,5</b>	<b>4 536,3</b>
Abonnement	90,6	97,9	104,1	110,2	112,6	135,9	116,9	131,5	151,6
Personnel	1 512,2	1 635,4	1 720,8	1 770,1	1 856,9	2 027,4	2 245,3	2 331,7	2 532,6
Autres dépenses de fonctionnement	1 088,2	1 004,6	1 052,7	1 522,9	1 740,5	1 693,7	1 590,1	1 439,4	1 852,0
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 865,9</b>	<b>1 997,2</b>	<b>2 095,2</b>	<b>2 582,9</b>	<b>2 580,8</b>	<b>3 060,2</b>	<b>3 840,6</b>	<b>4 004,6</b>	<b>4 088,6</b>
Trésor	940,3	1 081,1	1 154,9	1 259,0	1 315,4	1 451,3	1 699,0	2 662,9	2 645,0
<i>dont Investissements FIMR, FER et Parafiscalité anacarde</i>	119,0	164,1	187,5	173,4	224,2	139,7	245,1	283,3	295,6
Emprunts	681,3	755,8	780,4	1 160,3	1 092,0	1 525,7	2 015,0	1 298,8	1 338,1
Dons	244,3	160,3	159,8	163,5	173,4	83,1	126,6	42,9	105,5
<b>DEPENSES SUR RECETTES AFFECTEES</b> (hors FIMR, FER et parafiscalité anacarde)	<b>431,0</b>	<b>474,0</b>	<b>540,0</b>	<b>498,7</b>	<b>546,6</b>	<b>637,7</b>	<b>869,5</b>	<b>1 017,2</b>	<b>1 078,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 447,6</b>	<b>6 756,3</b>	<b>7 334,3</b>	<b>8 415,4</b>	<b>9 093,6</b>	<b>10 734,5</b>	<b>12 508,7</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 339,2</b>

Source : DGBF

(\*) N.B.: Pour des besoins de comparabilité, les données de 2020 à 2024 ont été présentées selon le format précédent celui correspondant au budget-programmes.



## Annexe 7 : Masse salariale 2025

En milliards de FCFA

Libellé	Budget 2025
<b>Gestion par la Solde</b>	<b>1 834,0</b>
661100 Fonctionnaires de catégorie A	1 662,5
664100 Cotisations retraite des personnels sous statut	166,2
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,3
669900 Autres dépenses de personnel	5,0
<b>Solde de la Police</b>	<b>138,8</b>
661100 Fonctionnaires de catégorie A	126,7
664100 Cotisations retraite des personnels sous statut	12,1
<b>Solde des militaires</b>	<b>204,2</b>
661700 Traitement de base des militaires	160,1
663990 Autres primes et indemnités	23,0
664200 Cotisations retraite des personnels militaires	21,0
<b>Subventions aux EPN et autres organismes</b>	<b>212,0</b>
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	20,8
641110 Transferts aux EPA pour dépenses de personnel	151,2
641210 Transferts aux EPIC pour dépenses de personnel	40,0
<b>Institutions Nationales</b>	<b>80,4</b>
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	3,9
641110 Transferts aux EPA pour dépenses de personnel	10,3
643210 Transferts aux Institutions Nationales pour dépenses de personnel	58,3
693100 Provisions et Imprévus hors projets	7,9
<b>Rémunération du personnel local des ambassades</b>	<b>33,4</b>
662110 Salaires et appointements du personnel sous contrat et des décisionnaires ivoiriens	0,5
662200 Rémunérations du personnel occasionnel	0,4
662300 Rémunérations des gens de maison	1,0
662400 Rémunérations du personnel sous contrat en poste à l'étranger	14,6
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,2
664900 Autres cotisations sociales	4,8
665300 Frais de scolarité du personnel des ambassades	5,3
665600 Assurances maladie en faveur du personnel	6,1
Autres	0,3
<b>Transferts aux Collectivités Décentralisées-personnel</b>	<b>6,2</b>
642110 Transferts aux Districts Autonomes pour dépenses de personnel	0,5
642210 Transferts aux Régions pour dépenses de personnel	5,7
<b>DIVERS</b>	<b>23,7</b>
623100 Prestation des organismes de formation résidents	0,2
632100 Subventions d'équilibre aux entreprises publiques - Personnel	3,8
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	5,1
643910 Transferts aux autres Administrations Publiques pour dépenses de personnel	0,7
662110 Salaires et appointements du personnel sous contrat et des décisionnaires ivoiriens	4,8
662200 Rémunérations du personnel occasionnel	1,2
663990 Autres primes et indemnités	5,7
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,9
669900 Autres dépenses de personnel	1,0
Autres	0,3
<b>TOTAL MASSE SALARIALE BUDGET</b>	<b>2 532,6</b>
<i>(en % des recettes fiscales (Norme communautaire = 35%))</i>	28,8%
<i>Pourcentage du PIB</i>	4,4%

**Source** : DGBF, DGE, DGTCP, DGI





## Annexe 8 : Evolution des dépenses de lutte contre la pauvreté du budget 2025

(toutes sources de financement confondues)

Montants en Francs CFA

Domaines	2024	2025
	Budget	Budget
<b>01 Agriculture et développement rural</b>	<b>97 523 465 904</b>	<b>103 386 380 369</b>
01.0 Administration générale	15 258 608 552	16 562 489 569
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	23 451 152 566	25 455 104 141
01.2 Formation et encadrement	39 654 982 433	41 043 586 225
01.3 Aménagement hydro-agricole	8 729 002 353	9 474 914 434
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR)	10 429 720 000	10 850 286 000
<b>02 Ressources Halieutiques et Production Animale</b>	<b>16 211 410 372</b>	<b>17 596 710 359</b>
02.0 Administration générale / formation et encadrement	10 114 794 011	10 979 124 979
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2 268 779 948	2 462 652 089
02.2 Pêche et aquaculture	3 827 836 413	4 154 933 292
<b>03 Education</b>	<b>1 646 160 941 037</b>	<b>1 885 226 883 798</b>
03.0 Administration générale	99 940 181 710	124 379 017 284
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	691 916 534 288	751 987 620 612
03.2 Alphabétisation	655 200 000	720 245 213
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	591 616 945 963	703 771 362 038
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	262 032 079 076	304 368 638 651
<b>04 Santé</b>	<b>626 950 406 967</b>	<b>767 842 264 441</b>
04.00 Administration générale santé	299 935 987 945	367 641 383 930
04.01 Système de santé primaire	190 104 908 496	181 523 657 492
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	2 100 000 000	2 100 000 000
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endemies	49 139 731 006	123 973 288 429
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	23 483 048 378	4 095 593 082
04.05 VIH/SIDA	6 772 962 201	29 394 833 187
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	55 413 768 941	59 113 508 321
<b>05 Eau et Assainissement</b>	<b>203 681 074 558</b>	<b>213 086 061 759</b>
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	106 937 790 530	111 075 855 416
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	96 743 284 028	102 010 206 342
<b>06 Energie</b>	<b>121 853 745 247</b>	<b>127 266 410 640</b>
06.1 Accès à l'électricité	121 853 745 247	127 266 410 640
<b>07 Routes et ouvrages d'art</b>	<b>420 277 850 427</b>	<b>422 009 734 123</b>
07.1 Entretien pistes rurales	21 958 465 989	8 653 099 033
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	136 873 320 155	143 569 440 624
07.3 Autres travaux routiers	261 446 064 283	269 787 194 465
<b>08 Affaires Sociales</b>	<b>88 390 321 144</b>	<b>91 772 680 265</b>
08.0 Administration générale	17 348 574 311	17 831 047 410
08.1 Formations destinées aux femmes	4 032 130 061	4 376 684 273
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	27 155 557 711	28 476 058 697
08.3 Formation au personnel d'appui	1 577 369 716	1 541 374 865
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	38 276 689 345	39 547 515 020
<b>09 Décentralisation</b>	<b>134 313 815 653</b>	<b>165 309 274 257</b>
09.1 Décentralisation	134 313 815 653	165 309 274 257
<b>10 Reconstructions et réhabilitations</b>	<b>5 494 192 840</b>	<b>5 963 683 470</b>
10.1 Construction et réhabilitation	1 400 000 000	1 519 633 020
10.2 Habitats et logements sociaux	4 094 192 840	4 444 050 450
<b>11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté</b>	<b>43 931 881 950</b>	<b>45 605 782 204</b>
11.1 Promotion et insertion des jeunes	40 910 175 901	42 406 038 682
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	3 021 706 049	3 199 743 522
<b>TOTAL</b>	<b>3 404 789 106 099</b>	<b>3 845 065 865 686</b>

Source: DGBF



## Annexe 9 : Présentation du budget 2025 selon la classification fonctionnelle

En milliards de FCFA

Divisions	Groupes	Budget 2024	Budget 2025
<b>1</b>	<b>Services généraux des administrations publiques</b>	<b>8 094,4</b>	<b>8 764,7</b>
11	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales étrangères	3 259,8	3 083,5
13	Services généraux	38,2	45,6
17	Opérations concernant la dette publique	4 796,3	5 635,7
<b>2</b>	<b>Défense</b>	<b>399,2</b>	<b>441,6</b>
21	Défense militaire	168,6	182,9
22	Défense civile	106,2	115,5
25	Défense, n.c.a.	124,5	143,2
<b>3</b>	<b>Ordre et sécurité publics</b>	<b>288,3</b>	<b>370,9</b>
32	Services de protection civile	191,6	246,0
33	Tribunaux	96,7	124,9
<b>4</b>	<b>Affaires économiques</b>	<b>1 128,7</b>	<b>1 345,7</b>
42	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	328,0	338,6
43	Combustibles et énergie	440,4	541,7
44	Industries extractives et manufacturières, construction	1,2	1,4
45	Transports	280,6	323,9
46	Communications	37,5	79,6
49	Affaires économiques, n.c.a.	40,9	60,5
<b>5</b>	<b>Protection de l'environnement</b>	<b>394,2</b>	<b>431,3</b>
54	Préservation de la biodiversité et protection de la nature	69,1	79,2
56	Protection de l'environnement, n.c.a.	325,1	352,1
<b>6</b>	<b>Logements et équipements collectifs</b>	<b>862,2</b>	<b>923,9</b>
61	Logement	46,5	76,8
63	Alimentation en eau	107,0	123,2
66	Logement et équipements collectifs, n.c.a.	708,7	724,0
<b>7</b>	<b>Santé</b>	<b>624,4</b>	<b>764,7</b>
71	Produits, appareils et matériels médicaux	136,6	156,6
73	Services hospitaliers	193,7	258,8
76	Santé, n.c.a.	294,1	349,3
<b>8</b>	<b>Loisirs, culture et culte</b>	<b>144,5</b>	<b>203,2</b>
81	Services récréatifs et sportifs	102,5	141,0
82	Services culturels	23,7	28,8
84	Culte et autres services communautaires	3,8	15,6
86	Loisirs, culture et culte, n.c.a.	14,5	17,7
<b>9</b>	<b>Enseignement</b>	<b>1 646,6</b>	<b>1 930,2</b>
91	Enseignements préélémentaire et primaire	691,9	752,0
92	Enseignement secondaire	486,1	609,4
94	Enseignement supérieur	283,1	328,5
98	Enseignement, n.c.a.	185,5	240,2
<b>10</b>	<b>Protection sociale</b>	<b>138,1</b>	<b>163,0</b>
104	Famille et enfants	27,5	29,4
109	Protection Sociale, n.c.a.	110,6	133,6
<b>TOTAL</b>		<b>13 720,7</b>	<b>15 339,2</b>

Source : DGBF



## Annexe 10 : Présentation du budget 2025 selon les missions et par nature de dépenses

En milliards de FCFA

Missions	Budget 2025 par nature de dépenses				
	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
<b>1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance</b>	<b>183,4</b>	<b>143,4</b>	<b>185,1</b>	<b>80,1</b>	<b>592,0</b>
1AE - Affaires extérieures	88,5	44,9	10,5	7,7	151,7
10C - Organes consultatifs	15,0	0,4	14,9	0,0	30,3
10E - Organes exécutifs	34,8	97,3	126,7	69,6	328,4
10J - Organes juridictionnels	10,8	0,4	12,7	1,3	25,2
10L - Organes législatives	34,3	0,4	20,2	1,5	56,4
<b>2 - Défense, Sécurité et Justice</b>	<b>475,3</b>	<b>336,5</b>	<b>298,1</b>	<b>290,9</b>	<b>1 400,9</b>
2AR - Armée	208,3	182,5	0,8	50,0	441,6
2JU - Justice	55,9	35,9	4,3	26,4	122,5
2PO - Police	211,1	118,1	293,0	214,5	836,8
<b>3 - Administration Générale et Développement Economique</b>	<b>128,9</b>	<b>1 974,5</b>	<b>4 343,1</b>	<b>1 137,8</b>	<b>7 584,4</b>
3AG - Affaires communes de l'administration générale et financière	25,9	357,9	32,7	975,5	1 392,0
3FI - Finances et Budget	96,1	1 609,8	4 305,7	151,7	6 163,3
3PD - Planification, programmation, prévision et statistiques générales	6,9	6,8	4,7	10,7	29,1
<b>4 - Enseignement, Formation et Recherche</b>	<b>1 229,9</b>	<b>65,0</b>	<b>352,7</b>	<b>282,6</b>	<b>1 930,2</b>
4ESR - Enseignement supérieur	123,5	18,4	121,5	65,1	328,5
4ESTP - Enseignement secondaire, technique et professionnel	1 106,5	46,6	231,2	217,5	1 601,7
<b>5 - Santé et Action Sociale</b>	<b>376,4</b>	<b>74,2</b>	<b>58,5</b>	<b>418,6</b>	<b>927,7</b>
5EMPL - Emploi et protection Sociale	24,8	16,0	10,3	82,5	133,6
5FFE - Protection Famille, Femme et enfant	14,0	6,6	0,5	8,3	29,4
5SAN - Santé	337,6	51,6	47,7	327,8	764,7
<b>6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir</b>	<b>40,5</b>	<b>17,6</b>	<b>77,6</b>	<b>107,1</b>	<b>242,8</b>
6CUL - Culture, Communication et loisirs	19,6	12,5	50,2	3,9	86,2
6EJM - Jeunesse et Emploi des Jeunes	7,9	3,1	3,3	83,7	97,9
6SPO - Sports	13,0	2,0	24,2	19,5	58,7
<b>7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs</b>	<b>30,3</b>	<b>23,9</b>	<b>744,2</b>	<b>909,3</b>	<b>1 707,7</b>
7EQU - Equipement collectifs et Entretien Routier	8,1	4,4	324,9	426,4	763,9
7HAB - Habitat et urbanisme	5,7	11,3	5,7	54,1	76,8
7PET - Pétrole et Energie	5,7	2,7	397,4	137,4	543,1
7TRA - Transports et affaires maritimes	10,8	5,5	16,2	291,4	323,9
<b>8 - Production, Développement industriel et Commercial</b>	<b>31,8</b>	<b>13,5</b>	<b>120,0</b>	<b>233,8</b>	<b>399,1</b>
8AGRR - Agriculture et ressources halieutiques (y/c FIMR)	23,3	7,5	107,0	200,7	399,1
8IPRO - Industrie et promotion PME	8,5	6,0	13,0	33,1	60,5
<b>9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature</b>	<b>36,1</b>	<b>20,6</b>	<b>165,1</b>	<b>332,7</b>	<b>554,4</b>
9EF - Protection de la faune et de la Flore	24,6	13,8	1,7	39,1	79,2
9ENVI - Protection de l'environnement et Assainissement	11,5	6,7	163,4	293,6	475,2
<b>Total Général</b>	<b>2 532,6</b>	<b>2 669,2</b>	<b>6 344,4</b>	<b>3 792,9</b>	<b>15 339,2</b>

Source : DGBF



**Annexe 11 : Présentation du budget 2025 selon la classification fonctionnelle et par nature de dépenses**

En milliards de FCFA

CFAP	Budget 2025 par nature de dépenses				
	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
<b>01 Services généraux des administrations publiques</b>	<b>374,8</b>	<b>2 198,8</b>	<b>4 810,2</b>	<b>1 380,9</b>	<b>8 764,7</b>
011 - Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières	361,7	667,0	680,5	1 374,3	3 083,5
013 - Services généraux	13,1	17,2	8,7	6,6	45,6
017 - Opérations concernant la dette publique	-	1 514,7	4 121,0	-	5 635,7
<b>02 Défense</b>	<b>208,3</b>	<b>182,5</b>	<b>0,8</b>	<b>50,0</b>	<b>441,6</b>
021 - Défense militaire	92,8	73,0	-	17,1	182,9
022 - Défense civile	90,3	14,0	-	11,2	115,5
025 - Défense nca	25,2	95,5	0,8	21,7	143,2
<b>03 Ordre et sécurité publics</b>	<b>204,6</b>	<b>73,1</b>	<b>15,3</b>	<b>77,9</b>	<b>370,9</b>
032 - Service de protection civile	148,6	37,2	8,7	51,5	246,0
033 - Tribunaux	55,9	35,9	6,7	26,4	124,9
<b>04 Affaires économiques</b>	<b>54,4</b>	<b>25,7</b>	<b>601,7</b>	<b>664,0</b>	<b>1 345,7</b>
042 - Agriculture, Sylviculture, Pêche et Chasse	23,3	7,5	107,0	200,7	338,6
043 - Combustibles et Energie	5,7	2,4	397,4	136,3	541,7
044 - Industries extractives et manufacturières, construction	-	0,3	-	1,1	1,4
045 - Transports	10,8	5,5	16,2	291,4	323,9
046 - Communications	6,1	3,9	68,1	1,4	79,6
049 - Affaires économiques nca	8,5	6,0	13,0	33,1	60,5
<b>05 Protection de l'environnement</b>	<b>36,1</b>	<b>20,4</b>	<b>163,7</b>	<b>211,1</b>	<b>431,3</b>
054 - Préservation de la biodiversité et protection de la nature	24,6	13,8	1,7	39,1	79,2
056 - Protection de l'environnement nca	11,5	6,6	162,1	171,9	352,1
<b>06 Logements et équipements collectifs</b>	<b>13,8</b>	<b>15,9</b>	<b>292,1</b>	<b>602,2</b>	<b>923,9</b>
061 - Logement	5,7	11,3	5,7	54,1	76,8
063 - Alimentation en eau	-	0,2	1,3	121,7	123,2
066 - Logements et équipements collectifs nca	8,1	4,4	285,0	426,4	724,0
<b>07 Santé</b>	<b>337,6</b>	<b>51,6</b>	<b>47,7</b>	<b>327,8</b>	<b>764,7</b>
071 - Produits, appareils et matériels médicaux	1,0	0,0	11,0	144,5	156,6
073 - Services hospitaliers	44,0	28,0	33,5	153,3	258,8
076 - Santé nca	292,6	23,6	3,2	30,0	349,3
<b>08 Loisirs Culture et culte</b>	<b>34,4</b>	<b>13,7</b>	<b>49,3</b>	<b>105,7</b>	<b>203,2</b>
081 - Services récréatifs et sportifs	20,0	4,9	24,8	91,3	141,0
082 - Services culturels	10,8	2,8	13,6	1,5	28,8
084 - Culte et autres services communautaires	0,9	0,2	2,6	11,9	15,6
086 - Loisirs, culture et culte nca	2,6	5,7	8,3	1,0	17,7
<b>09 Enseignement</b>	<b>1 229,9</b>	<b>65,0</b>	<b>352,7</b>	<b>282,6</b>	<b>1 930,2</b>
091 - Enseignements préélémentaire et primaire	692,2	16,4	27,0	16,4	752,0
092 - Enseignement secondaire	359,6	9,4	125,3	115,1	609,4
094 - Enseignement supérieur	123,5	18,4	121,5	65,1	328,5
098 - Enseignement nca	54,7	20,7	78,9	85,9	240,2
<b>10 Protection sociale</b>	<b>38,8</b>	<b>22,6</b>	<b>10,8</b>	<b>90,8</b>	<b>163,0</b>
104 - Famille et enfants	14,0	6,6	0,5	8,3	29,4
109 - Protection sociale, nca	24,8	16,0	10,3	82,5	133,6
<b>Total Général</b>	<b>2 532,6</b>	<b>2 669,2</b>	<b>6 344,4</b>	<b>3 792,9</b>	<b>15 339,2</b>

Source: DGBF





## Annexe 12 : Présentation du budget 2025 par mission selon la classification CFAP

En milliards de FCFA

CFAP / MISSIONS	1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	2 - Défense, Sécurité et Justice	3 - Administration Générale et Développement Economique	4 - Enseignement, Formation et Recherche	5 - Santé et Action Sociale	6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	8 - Production, Développement industriel et Commercial	9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	Total
01 Services généraux des administrations publiques	589,6	590,8	7 584,4	-	-	-	-	-	-	<b>8 764,7</b>
02 Défense	-	441,6	-	-	-	-	-	-	-	<b>441,6</b>
03 Ordre et sécurité publics	2,4	368,5	-	-	-	-	-	-	-	<b>370,9</b>
04 Affaires économiques	-	-	-	-	-	39,7	906,9	399,1	-	<b>1 345,7</b>
05 Protection de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	431,3	<b>431,3</b>
06 Logements et équipements collectifs	-	-	-	-	-	-	800,8	-	123,2	<b>923,9</b>
07 Santé	-	0,0	-	-	764,7	-	-	-	-	<b>764,7</b>
08 Loisirs Culture et culte	-	-	-	-	-	203,2	-	-	-	<b>203,2</b>
09 Enseignement	-	-	-	1 930,2	-	-	-	-	-	<b>1 930,2</b>
10 Protection sociale	-	-	-	-	163,0	-	-	-	-	<b>163,0</b>
<b>Total Général</b>	<b>592,0</b>	<b>1 400,9</b>	<b>7 584,4</b>	<b>1 930,2</b>	<b>927,7</b>	<b>242,8</b>	<b>1 707,7</b>	<b>399,1</b>	<b>554,4</b>	<b>15 339,2</b>

Source : DGBF



## Annexe 13 : Présentation du budget 2025 selon la classification fonctionnelle et par nature économique

En milliards de FCFA

<b>NATURES ECONOMIQUES / CFAP</b>	<b>01 Services généraux des administrations publiques</b>	<b>02 Défense</b>	<b>03 Ordre et sécurité publics</b>	<b>04 Affaires économiques</b>	<b>05 Protection de l'environnement</b>	<b>06 Logements et équipements collectifs</b>	<b>07 Santé</b>	<b>08 Loisirs Culture et culte</b>	<b>09 Enseignement</b>	<b>10 Protection sociale</b>	<b>Total</b>
15 Emprunts projets (remboursement amortissements de la dette)	407,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	407,2
16 Emprunts programmes (remboursement amortissements de la dette)	377,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	377,5
17 Autres emprunts (remboursement amortissements de la dette)	3 336,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 336,3
21 Immobilisations incorporelles	6,0	0,4	0,3	0,9	0,1	4,1	0,0	0,2	0,1	0,0	12,1
22 Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols	2,3	0,0	1,0	0,1	0,4	0,1	0,0	0,1	-	-	4,0
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	29,3	0,0	30,8	3,1	17,2	294,0	9,4	1,1	22,0	1,9	408,7
24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	44,7	4,2	4,9	5,0	3,0	2,7	14,7	2,6	14,1	3,8	99,6
25 Equipements militaires	2,0	34,8	0,7	0,5	-	0,0	-	-	-	-	38,0
26 Prises de participation et cautionnements	51,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51,6
27 Prêts et avances	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	0,1
60 Achats de biens	119,9	23,5	38,3	7,9	3,4	5,9	27,2	2,6	44,9	7,5	281,0
61 Acquisitions de services	71,2	30,7	5,7	6,7	2,1	3,8	8,6	2,7	7,4	2,6	141,4
62 Autres services	193,5	13,9	6,5	14,1	5,8	29,7	46,7	5,9	12,9	10,5	339,4
63 Subventions	120,0	0,4	6,3	122,3	23,0	42,0	14,8	38,8	38,6	56,2	462,5
64 Transferts	1 041,9	12,7	39,9	1 125,0	324,9	530,1	340,8	125,8	666,4	32,0	4 239,5
65 Charges exceptionnelles	376,1	0,3	39,3	2,3	14,0	2,4	9,0	0,7	1,1	10,4	455,7
66 Charge de personnel	280,3	320,8	197,4	40,2	37,5	9,0	293,5	22,7	1 118,6	38,1	2 357,9
67 Intérêts et frais financiers	1 445,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 445,7
69 Dotations aux provisions	859,3	-	-	17,5	-	0,1	-	-	4,1	0,0	880,9
<b>Total Général</b>	<b>8 764,7</b>	<b>441,6</b>	<b>370,9</b>	<b>1 345,7</b>	<b>431,3</b>	<b>923,9</b>	<b>764,7</b>	<b>203,2</b>	<b>1 930,2</b>	<b>163,0</b>	<b>15 339,2</b>

Source : DGBF



## Annexe 14 : Présentation du budget 2025 par mission et par nature économique

En milliards de FCFA

<b>NATURES ECONOMIQUES / MISSIONS</b>	<b>1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance</b>	<b>2 - Défense, Sécurité et Justice</b>	<b>3 - Administration Générale et Développement Economique</b>	<b>4 - Enseignement, Formation et Recherche</b>	<b>5 - Santé et Action Sociale</b>	<b>6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir</b>	<b>7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs</b>	<b>8 - Production, Développement industriel et Commercial</b>	<b>9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature</b>	<b>Total</b>
15 Emprunts projets (remboursement amortissements de la dette)	-	-	407,2	-	-	-	-	-	-	407,2
16 Emprunts programmes (remboursement amortissements de la dette)	-	-	377,5	-	-	-	-	-	-	377,5
17 Autres emprunts (remboursement amortissements de la dette)	-	-	3 336,3	-	-	-	-	-	-	3 336,3
21 Immobilisations incorporelles	0,0	0,8	5,8	0,1	0,1	0,2	4,3	0,3	0,5	12,1
22 Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols	-	1,4	2,0	-	0,0	0,1	0,1	0,1	0,4	4,0
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	6,0	32,5	21,5	22,0	11,3	1,1	238,9	1,9	73,5	408,7
24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	1,7	23,8	28,2	14,1	18,5	2,8	4,6	2,8	3,0	99,6
25 Equipements militaires	-	37,4	-	-	-	-	0,5	-	0,0	38,0
26 Prises de participation et cautionnements	-	-	51,6	-	-	-	-	-	-	51,6
27 Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-	0,1
60 Achats de biens	12,6	135,9	33,2	44,9	34,7	3,1	8,1	5,2	3,5	281,0
61 Acquisitions de services	30,3	39,2	38,2	7,4	11,2	4,2	5,4	3,5	2,1	141,4
62 Autres services	9,9	31,0	172,9	12,9	57,2	7,7	29,3	9,2	9,3	339,4
63 Subventions	30,2	21,5	75,0	38,6	71,0	47,4	115,3	28,6	34,9	462,5
64 Transferts	393,4	461,8	239,4	666,4	372,7	151,2	1 257,7	321,2	375,7	4 239,5
65 Charges exceptionnelles	-	40,1	375,7	1,1	19,4	0,7	2,5	2,3	14,0	455,7
66 Charge de personnel	99,4	573,4	125,6	1 118,6	331,6	24,4	23,5	23,9	37,5	2 357,9
67 Intérêts et frais financiers	0,0	-	1 445,7	-	-	-	-	-	-	1 445,7
69 Dotations aux provisions	8,4	2,1	848,7	4,1	0,0	-	17,5	-	-	880,9
<b>Total Général</b>	<b>592,0</b>	<b>1 400,9</b>	<b>7 584,4</b>	<b>1 930,2</b>	<b>927,7</b>	<b>242,8</b>	<b>1 707,7</b>	<b>399,1</b>	<b>554,4</b>	<b>15 339,2</b>

Source : DGBF



## Annexe 15 : Situation des restes à recouvrer à fin août 2024

### Situation des restes à recouvrer au titre des recettes fiscales

Le stock à recouvrer (arriérés 2023 et antérieurs et prises en charge 2024) au titre des recettes fiscales s'élève à 161 926 562 156 FCFA au 31 août 2024 dont un montant de 61 725 220 904 FCFA de restes à recouvrer comme le présente le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Etat des restes à recouvrer au titre des recettes fiscales**

Désignation	Montant en FCFA		
	Stock 2024 à recouvrer	Recouvrement au 31 août 2024	Restes à recouvrer au 31 août 2024
<b>RECETTES FISCALES DGTCP</b>			
Impôt direct	11 510 000 000	9 377 379 276	2 132 620 724
Impôt indirect	1 430 000 000	1 113 051 854	316 948 146
<b>Sous-Total DGTCP</b>	<b>12 940 000 000</b>	<b>10 490 431 130</b>	<b>2 449 568 870</b>
<b>RECETTES FISCALES DGI</b>			
Impôt sur Traitement et Salaire	8 981 475 786	4 777 799 215	4 203 676 571
Bénéfice Industriel et Commercial/Bénéfice Non Commercial	14 370 361 257	7 393 198 665	6 977 162 592
Taxe sur la Valeur Ajoutée/Taxe sur les Prestations de service	11 975 301 048	6 230 798 908	5 744 502 140
Patente	6 885 798 100	3 189 769 420	3 696 028 680
Taxe de publicité	898 147 580	369 599 940	528 547 640
IRVM/IRC/IGR	3 891 972 840	1 827 369 660	2 064 603 180
TSE/FDFP	2 095 677 683	623 979 890	1 471 697 793
Taxe d'Etat de l'Entreprenant y/c Impôt synthétique	1 796 295 157	564 969 910	1 231 325 247
Droits de bail, d'enregistrement et de timbre	4 191 355 367	1 914 548 645	2 276 806 722
TOB/TDNTIC/Autres taxes	4 790 120 420	2 167 959 680	2 622 160 740
Impôt foncier	26 950 960 487	7 672 265 281	19 278 695 206
<b>Sous-Total DGI</b>	<b>86 827 465 725</b>	<b>36 732 259 214</b>	<b>50 095 206 511</b>
<b>RECETTES FISCALES DGD</b>			
Acompte sur secteur informel	18 822 779	7 089 447	11 733 332
Dus Anacarde	648 429 740	388 998 283	259 431 457
DUS Autres	4 733 748	4 733 748	0
DUS sur le Bois	13 171 886	12 079 815	1 092 071
DUS sur le Cacao	641 863 964	635 573 377	6 290 587
DUS sur le Café	146 102 838	145 813 761	289 077
Droit de Douane	18 974 264 133	15 309 415 986	3 664 848 147
DUS sur les produits dérivés du Cacao	5 012 458 687	4 941 328 397	71 130 290
Droit Unique de Sortie	4 666 146	4 666 146	0
Intérêt de retard	14 679 964	13 837 446	842 518
Prélèvements Communautaires CEDEAO, de Solidarité et Union Africaine	3 346 734 378	2 663 902 655	682 831 723
Prélèvement compensatoire sur sacs	9 552	9 552	0
Prélèvement sur les Viandes	165 000 488	160 582 613	4 417 875
Redevances pour Procédures Importation	1 489 394 633	1 130 895 451	358 499 182
Redevance Statistique	2 569 124 046	2 078 884 998	490 239 048
Taxe Spéciale sur le Tabac	28 047 672	2 542 872	25 504 800
Taxe d'ajustement à l'importation	7 412 635	7 398 912	13 723
Taxe sur Produits Cométiques	19 025 426	13 976 206	5 049 220
Taxe Conjoncturelle à l'importation	792 687	792 687	0
Taxe sur le caoutchouc	698 657 231	630 171 998	68 485 233
Taxe de solidarité Sida-Tabagisme	1 336 515	121 108	1 215 407
Taxe spéciale sur matière plastique	28 718 631	21 042 901	7 675 730
Taxe Spéciale sur les Boissons	417 317 293	360 089 006	57 228 287
Taxe Salubrité Protection de l'Environnement.	2 806 560	2 806 560	0
Taxe spéciale sur marbre	3 655 663	3 653 680	1 983
Taxe Spéciale sur Purée de tomates	97 044	56 178	40 866
Taxe spéciale. Tabac pour le développement du Sport	3 341 283	302 768	3 038 515
Taxe spéciale véhicule	153 291 653	144 706 006	8 585 647
Taxe spécifique Unique B.G.E.	4 635 484 598	4 335 367 832	300 116 766
Taxe spécifique Unique F.E.R.	2 803 772 602	2 642 234 771	161 537 831
Taxe sur la Valeur Ajoutée	20 305 881 956	17 315 575 748	2 990 306 208
<b>Sous-Total DGD</b>	<b>62 159 096 431</b>	<b>52 978 650 908</b>	<b>9 180 445 523</b>
<b>TOTAL DES RESTES A RECOUVRER</b>	<b>161 926 562 156</b>	<b>100 201 341 252</b>	<b>61 725 220 904</b>

Source : DGTCP, DGI, DGD



## **Annexe 15 : Situation des restes à recouvrer à fin août 2024 (Suite et fin)**

### **Situation des restes à recouvrer au titre des recettes non fiscales**

Les recettes non fiscales ont été globalement recouvrées à 58 465 248 727 FCFA sur un stock à recouvrer prévu à 46 804 375 000 FCFA. Cependant, le stock des droits administratifs de 20 296 159 983 FCFA, a été recouvré à 14 043 986 278 FCFA, présentant un reste à recouvrer de 6 252 173 705 FCFA.

**Tableau 2 : Etat des restes à recouvrer au titre des recettes non fiscales**

Montant en FCFA			
Désignation	Stock 2024 à recouvrer	Recouvrement au 31 août 2024	Restes à recouvrer au 31 août 2024
<b>Recettes contractuelles</b>			
Redevances	7 200 000 000	9 750 000 000	
<b>Recettes non contractuelles</b>			
Droits et frais administratifs Amendes et condamnations pécuniaires Recettes exceptionnelles	39 146 090 087	45 309 820 475	
Diverses autres recettes non fiscales	458 284 913	3 405 428 252	
<b>TOTAL DES RESTES A RECOUVRER</b>	-	-	

Source : DGTCP

## **Annexe 16 : Situation des restes à payer de l'Etat à fin août 2024**

Les restes à payer de l'Etat sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Pour l'exercice budgétaire 2024, à la date du 31 août 2024, ces restes à payer de l'Etat se chiffrent à **350 007 929 749 FCFA**.

Ils sont constitués de **200 996 040 258 FCFA** de dépenses ordinaires et de **149 011 889 491 FCFA** de dépenses d'investissement (sur financement intérieur).

Les restes à payer de l'Etat sur dépenses ordinaires comprennent **87 679 504 783 FCFA** de dépenses d'abonnement (dont 80 649 287 753 FCFA au titre de la consommation d'électricité et 2 183 223 171 FCFA pour l'eau) et 113 316 535 475 FCFA d'autres dépenses de fonctionnement notamment des subventions et autres transferts.

### **Etat développé des restes à payer de l'Etat**

*Montant en FCFA*

<b>Nature de dépenses</b>	<b>Exercice 2024 (Stock à fin août)</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>200 996 040 258</b>
Dépenses d'abonnement	87 679 504 783
CIE	80 649 287 753
SODECI	2 183 223 171
Autres dépenses de fonctionnement	113 316 535 475
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>149 011 889 491</b>
Sur financement intérieur	149 011 889 491
<b>Total des restes à payer de l'Etat</b>	<b>350 007 929 749</b>

Source : DGTCP



## Annexe 17 : Plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2025

(En milliards de F CFA)	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	TOTAL
	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
<b>RECETTES</b>	<b>535,6</b>	<b>482,0</b>	<b>531,6</b>	<b>725,2</b>	<b>497,5</b>	<b>724,0</b>	<b>549,1</b>	<b>484,3</b>	<b>652,6</b>	<b>546,2</b>	<b>596,9</b>	<b>835,1</b>	<b>7 160,0</b>
<b>A - Recettes fiscales</b>	<b>527,7</b>	<b>475,5</b>	<b>507,8</b>	<b>692,8</b>	<b>490,2</b>	<b>715,1</b>	<b>521,4</b>	<b>477,3</b>	<b>645,4</b>	<b>508,6</b>	<b>569,7</b>	<b>812,4</b>	<b>6 943,9</b>
* DGI	280,9	238,9	276,8	469,0	268,327	493,2	303,7	270,0	430,7	277,0	290,9	501,3	4 100,7
* Trésor	0,908	1,128	1,510	0,838	0,983	1,379	0,912	1,461	0,677	1,099	0,988	1,827	13,7
* DGD	245,9	235,5	229,5	222,9	220,9	220,6	216,8	205,8	214,0	230,6	277,9	309,3	2 829,5
<b>B - Recettes non fiscales</b>	<b>7,9</b>	<b>6,5</b>	<b>23,8</b>	<b>32,4</b>	<b>7,4</b>	<b>8,9</b>	<b>27,7</b>	<b>7,0</b>	<b>7,2</b>	<b>37,5</b>	<b>27,2</b>	<b>22,6</b>	<b>216,1</b>
dont * Recettes non fiscales du Trésor	3,4	2,1	2,5	20,9	2,9	4,4	9,2	2,5	2,7	13,7	16,3	2,7	83,4
* Versements des entreprises			16,9	7,0			14,0		0,0	19,4	6,5	14,5	78,2
* Privatisation et ventes d'actifs												1,0	1,0
* Revenus du domaine	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	53,4
* Licence télécommunication				0,1	0,0								0,1
<b>DEPENSES</b>	<b>824,4</b>	<b>666,7</b>	<b>1 004,3</b>	<b>869,3</b>	<b>678,5</b>	<b>1 255,8</b>	<b>1 283,5</b>	<b>868,8</b>	<b>964,1</b>	<b>1 159,0</b>	<b>997,2</b>	<b>1 433,1</b>	<b>12 004,7</b>
<b>A - Dépenses obligatoires</b>	<b>757,0</b>	<b>451,6</b>	<b>771,9</b>	<b>602,4</b>	<b>411,7</b>	<b>942,4</b>	<b>948,6</b>	<b>533,9</b>	<b>592,0</b>	<b>682,6</b>	<b>520,7</b>	<b>841,5</b>	<b>8 056,3</b>
<b>1- Dette Publique</b>	<b>509,8</b>	<b>230,7</b>	<b>551,1</b>	<b>404,2</b>	<b>214,5</b>	<b>745,2</b>	<b>758,7</b>	<b>344,1</b>	<b>402,2</b>	<b>492,7</b>	<b>330,9</b>	<b>651,6</b>	<b>5 635,7</b>
a - Dette intérieure	131,4	150,1	356,6	160,2	158,4	468,0	453,4	264,0	268,2	256,6	271,7	401,9	3 340,6
b - Dette extérieure	378,4	80,6	194,4	244,0	56,1	277,2	305,3	80,0	134,0	236,1	59,2	249,7	2 295,1
<b>2- Personnel</b>	<b>247,2</b>	<b>220,9</b>	<b>220,9</b>	<b>198,2</b>	<b>197,2</b>	<b>197,2</b>	<b>189,9</b>	<b>189,9</b>	<b>189,9</b>	<b>189,9</b>	<b>189,9</b>	<b>189,9</b>	<b>2 420,6</b>
<b>B - Dépenses prioritaires</b>	<b>67,4</b>	<b>215,1</b>	<b>232,4</b>	<b>266,9</b>	<b>266,9</b>	<b>313,4</b>	<b>334,9</b>	<b>334,9</b>	<b>372,0</b>	<b>476,4</b>	<b>476,4</b>	<b>591,6</b>	<b>3 946,4</b>
<b>1- Investissements</b>	<b>10,3</b>	<b>74,7</b>	<b>78,4</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>142,2</b>	<b>149,4</b>	<b>149,4</b>	<b>149,4</b>	<b>276,0</b>	<b>276,0</b>	<b>392,7</b>	<b>1 902,87</b>
dont * Projets C2D		3,0	9,9	9,9	9,9	9,9	14,9	14,9	14,9	14,9	14,9	31,6	148,7
* Fonds d'Etudes		3,3	1,7	1,7	1,7	1,7	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	25,0
* Couverture Maladie Universelle (CMU)		2,5	1,2	1,2	1,2	1,2	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	18,6
<b>2- Fonctionnement des Services (achat de biens et services)</b>	<b>16,9</b>	<b>56,9</b>	<b>66,0</b>	<b>66,2</b>	<b>66,2</b>	<b>66,2</b>	<b>76,6</b>	<b>76,6</b>	<b>76,6</b>	<b>89,9</b>	<b>89,9</b>	<b>91,2</b>	<b>838,9</b>
dont * Carburant FRCI	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	15,0
* Alimentation FRCI	3,9	3,9	3,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	5,9	5,9	5,9	58,8
* Fonctionnement des Ministères	11,8	51,8	60,9	60,1	60,1	60,1	70,4	70,4	70,4	82,6	82,6	83,9	765,1
<b>3- Transferts</b>	<b>35,2</b>	<b>50,2</b>	<b>50,2</b>	<b>55,6</b>	<b>55,6</b>	<b>60,6</b>	<b>73,9</b>	<b>73,9</b>	<b>73,9</b>	<b>69,9</b>	<b>69,9</b>	<b>69,2</b>	<b>738,1</b>
dont * Subvention aux écoles privées	11,7	11,7	11,7	14,6	14,6	14,6	17,6	17,6	17,6	14,6	14,6	14,6	175,5
* Bourse et pécules	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	11,8	11,8	11,8	6,5	6,5	6,5	78,4
* Etablissements Publics Nationaux (EPN)	10,0	10,0	10,0	9,1	9,1	9,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	130,0
* Transfert aux Collectivités et Districts	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	37,1
<b>4- Abonnement (électricité, eau, téléphone)</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>10,2</b>	<b>10,2</b>	<b>11,7</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>11,6</b>	<b>11,6</b>	<b>11,6</b>	<b>101,60</b>
<b>5- Dépenses liées aux élections et à la sécurité</b>		<b>28,4</b>	<b>32,8</b>	<b>32,8</b>	<b>32,8</b>	<b>32,8</b>	<b>28,5</b>	<b>28,5</b>	<b>65,6</b>	<b>29,1</b>	<b>29,1</b>	<b>26,9</b>	<b>367,0</b>
<b>SOLDE DE TRESORERIE HORS FINANCEMENT</b>	<b>-288,8</b>	<b>-184,8</b>	<b>-472,7</b>	<b>-144,1</b>	<b>-181,0</b>	<b>-531,8</b>	<b>-734,4</b>	<b>-384,5</b>	<b>-311,5</b>	<b>-612,8</b>	<b>-400,2</b>	<b>-598,0</b>	<b>-4 844,7</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>290,0</b>	<b>265,0</b>	<b>465,0</b>	<b>357,6</b>	<b>751,2</b>	<b>395,0</b>	<b>355,0</b>	<b>150,0</b>	<b>767,7</b>	<b>190,0</b>	<b>281,1</b>	<b>577,0</b>	<b>4 844,7</b>
<b>B - Emprunts sur marchés monétaire et financier</b>	<b>290,0</b>	<b>265,0</b>	<b>465,0</b>	<b>270,0</b>	<b>300,0</b>	<b>395,0</b>	<b>355,0</b>	<b>150,0</b>	<b>316,5</b>	<b>190,0</b>	<b>220,0</b>	<b>90,0</b>	<b>3 306,5</b>
* Bons du Trésor	60,0	30,0	55,0	30,0	60,0	65,0	65,0	60,0	36,6		60,0	30,0	551,6
* Emprunts obligataires	100,0	100,0		150,0	150,0	150,0	200,0		219,9	100,0	100,0		1 269,9
* Obligations du Trésor	130,0	135,0	95,0	90,0	90,0	180,0	90,0	90,0	60,0	90,0	60,0	60,0	1 170,0
* Autres			315,0										315,0
<b>C- Autres emprunts intérieurs</b>												<b>123,6</b>	<b>123,6</b>
<b>D - Ressources extérieures</b>				<b>87,6</b>	<b>451,2</b>				<b>451,2</b>		<b>61,1</b>	<b>363,4</b>	<b>1 414,6</b>
* FMI					451,2				451,2			49,6	952,0
* Banque Mondiale												122,2	122,2
* BAD												49,1	49,1
* AFD - C2D				87,6							61,1		148,7
* Union Européenne												13,8	13,8
* Autres												128,8	128,8
<b>SOLDE GLOBAL MENSUEL DE TRESORERIE</b>	<b>1,2</b>	<b>80,2</b>	<b>-7,7</b>	<b>213,4</b>	<b>570,2</b>	<b>-136,8</b>	<b>-379,4</b>	<b>-234,5</b>	<b>456,3</b>	<b>-422,8</b>	<b>-119,1</b>	<b>-21,0</b>	<b>0,0</b>
<b>SOLDE GLOBAL CUMULE DE TRESORERIE</b>	<b>1,2</b>	<b>81,4</b>	<b>73,7</b>	<b>287,2</b>	<b>857,4</b>	<b>720,6</b>	<b>341,2</b>	<b>106,7</b>	<b>563,0</b>	<b>140,1</b>	<b>21,0</b>	<b>0,0</b>	

Source : MFB/DGF

N.B. : Hors TVA exonérée, opérations de compensation et opérations affectées (dépenses abonnement CIE compensées avec les revenus du gaz, subvention au secteur électricité, ITS solde, projets financés sur ressources extérieures d'emprunts et de dons, dépenses sur recettes affectées)